



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Gestion et préservation de la
CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE
inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco




PUY-de-DÔME
CHAÎNE DES PUYs
FAILLE DE LIMAGNE
PATRIMOINE MONDIAL
UNESCO

>>> Travaux

puy de La Vache, la Mey, Pourcharet, Jumes et Coquille, Chaumont, Pariou, Côme, Gouttes

>>> Pastoralisme

Cabane du troupeau mobile

>>> Parlons paysage

Restitution d'une démarche partagée

>>> Conciliation des usages

Surveillance, sensibilisation et formation

Principaux partenaires



LE MOT DU PRESIDENT

Depuis 2018, la Chaîne des Puys – faille de Limagne a rejoint la liste prestigieuse du patrimoine mondial au côté notamment du Grand Canyon du Colorado, des îles Galapagos, du Parc des Montagnes Rocheuses, du Kilimandjaro, des chutes Victoria ou de la Baie d’Halong. Cette reconnaissance internationale oblige à développer et conjuguer des projets vertueux qui allient la préservation des milieux, l’accueil des visiteurs et la vie de ce territoire habité.

La Chaîne des puys – faille de Limagne est un territoire partagé où vivent de nombreux acteurs : les propriétaires car il est en très grande partie privée, les éleveurs et les bergers, les forestiers, les chasseurs, les scolaires, les professionnels de l’encadrement, les randonneurs, les traileurs, les vététistes, les locaux, les touristes...

Les projets menés par l’équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne s’inscrivent dans ce contexte et visent toujours à chercher le meilleur compromis pour les sites et pour les usages. 2022 fut en ce sens une nouvelle année riche d’exemples et d’initiatives concrètes :

- > **la fin des travaux sur les puys de Jumes et Coquille** qui permettent désormais d’emprunter des sentiers officiels et tracés avec le concours des propriétaires des parcelles traversées. Ces chemins offrent des points de vue remarquables avec des aménagements permettant la préservation du site et le confort des visiteurs. Dans ces conditions nous poursuivons la réouverture paysagère dans les années à venir pour laisser le temps aux milieux de s’y adapter.
- > **les travaux menés sur le puy de Pariou** avec un réaménagement du chemin Nord et la présentation du cratère de l’érosion générée par les très nombreux visiteurs. Cette décision n’a pas été simple à prendre, pour autant celle-ci s’est imposée aux visiteurs qui ont compris et respectée cette saison.
- > **l’acquisition de la cabane pastorale pour le troupeau mobile** de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Cette « tiny house » permet d’offrir un maximum de confort au berger qui peut ainsi rester au plus près de son troupeau durant les 6 mois de pâturage et ainsi permettre la pérennité de cette activité transitionnelle.
- > **la poursuite de la démarche « Parlons Paysage »**, le plan paysage de la Chaîne des Puys - faille de Limagne qui continue à fédérer de nombreux élus autour de ces questions essentielles du paysage de demain
- > **l’organisation de Runs-Tchatche du Parc®** notamment avec les traileurs élites de notre département pour les sensibiliser à la diffusion des bonnes pratiques sur ce territoire exceptionnel mais ô combien fragile.

Voici quelques exemples significatifs d’actions menées en 2022 parmi toutes celles présentées dans ce rapport d’activités.

Lionel CHAUVIN,
président du
Syndicat mixte du
Parc naturel régional
des Volcans d’Auvergne



Chaîne des Puys - faille de Limagne >



S'INFORMER

- > www.chainedespuys-failledelimagne.com
- > www.agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne

Rapport d’activités 2022 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme | Montlosier, 63970 Aydat | 04 73 65 64 00 | Photo de couverture © Jodie WAY

SOMMAIRE

PRÉSERVATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES	4
Stratégie et réflexion globale sur le suivi des sites	4
Participation à la stratégie des aires protégées	4
Lancement du projet de suivi des sites	5
Elargissement du Comité scientifique :	5
Préservation et mise en valeur des puys	6
Puits de La Vache, de la Mey et de Pourcharet : schéma partagé et plan simple de gestion	6
Puits de Jumes et Coquille : finalisation des travaux	11
Puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements	13
Puy de Pariou : travaux de préservation et de valorisation	14
Puy de Côme : préservation et valorisation	16
Puits de Charmont, La Rodde et Combegrasse : projet du SMGF d'Aydat	18
Puy des Gouttes : travaux de préservation	20
Entretien et aménagement des cheminements du site	22
CONCILIATION DES USAGES SUIVI ET SURVEILLANCE DU BIEN	23
Manifestations sportives : accompagnement et sensibilisation	23
Organisation de « Run-tchaches du Parc » ®	24
Les ateliers participatifs des acteurs d'activités de plein air	25
Gestion quotidienne et réponses à des sollicitations externes	25
Suivi de la fréquentation	26
Accompagnement des estives	26
Accompagnement du troupeau mobile de la Chaîne des Puys - faille de Limagne	27
L'implication des ambassadeurs du Patrimoine mondial	28
3 événements en 2022	28
Autres actions menées en 2022	29
Formation à distance : un outil dédié à la gestion	29
Bilan de la surveillance du Bien	30
Sentiers sauvages	30
Feux	31
Signalétique sur le site	31
Camping-car	31
Dépôts sauvages	31
Police de l'environnement, maîtrise des conditions de circulation des véhicules motorisés de loisir	32
Réglementation locale	32
Patrouilles et verbalisations	32
Forêt : avis sur les projets de schéma de desserte et accompagnement des propriétaires	33
Association des propriétaires du puy de Dôme	33
Propriété du Crédit Agricole Centre France	33
Schéma de desserte du SMGF de Volvic Sources et Volcans	34
Accompagnement divers	34
Perspectives	34
Biodiversité : suivi des petites chouettes	34
L'étude dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne	34
Rencontre nationale des petites chouettes de montagne	35
Bilan du référencement test de groupe Dômes-Union	35
URBANISME ET PAYSAGE	37
Poursuite du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne	37
Objectifs recherchés	38
Test d'animation de la démarche en 2022	38
Réalisation du documentaire « Confidences Paysagères – Parlons Paysage »	39
Mise en ligne d'un site internet	39
Accompagnements de projets de collectivités	39
Accompagnement et suivi des documents d'urbanisme	40
Animation et sensibilisation	40
ORGANISATION DE L'ÉQUIPE	41
PERSPECTIVES	41



PRÉSERVATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES

STRATEGIE ET REFLEXION GLOBALE SUR LE SUIVI DES SITES

La Chaîne des Puys - faille de Limagne est reconnue nationalement et internationalement et à ce titre il incombe à tous ceux qui la fréquentent ou l'utilisent de veiller à la préserver. Les actions qui relèvent de l'équipe mutualisée de gestion cherchent à trouver systématiquement le meilleur équilibre entre l'accueil des visiteurs, la pratique des activités économiques, traditionnelles et de loisirs et la préservation des sites.



Participation à la stratégie des aires protégées

La SAP - Stratégie nationale sur les Aires Protégées prévue de 2020 à 2030 succède à la SCAP - Stratégie de Création des Aires Protégées – menée de 2009 à 2019. Elle repose sur le constat d'une érosion de la biodiversité et d'une couverture insuffisante du territoire en zones de protection forte (réserves naturelles, arrêtés de protection).

La SAP 2030 affiche des objectifs ambitieux : 30 % du territoire national sous protection à l'horizon 2030, dont 10 % sous protection forte. Avec seulement 0,45 % de son territoire sous protection forte, le Département du Puy-de-Dôme doit renforcer son action dans les années à venir.

Parmi les outils mobilisables, l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) permet de protéger spécifiquement des habitats naturels, indépendamment de la présence d'espèces protégées. Il repose sur des éléments scientifiques justifiant l'intérêt du site et démontrant la pertinence de l'outil face aux menaces. Il ne constitue ni un outil de gestion ni de restauration.

L'arrêté est une reconnaissance du caractère patrimonial et remarquable du site. Cette reconnaissance permet au site d'être inclus dans les plans de contrôle afin de garantir le respect de la réglementation. Enfin, des crédits seront mobilisables pour la mise en place d'une signalétique permettant d'informer le public de la réglementation à respecter. Ainsi les services de la DDT ont sollicité le Syndicat mixte du Parc pour travailler avec les propriétaires des différents secteurs de la Chaîne des Puys identifiés pour bénéficier de protection.

Deux puys sont ressortis comme prioritaires : le Pariou et le Côme. En 2022, forts de leurs expériences de terrain, les gardes nature ont fait de nombreuses propositions notamment sur les périmètres, les activités nécessitant un encadrement et la délimitation plus précises des limites des arrêtés.

En tout début d'année 2023, les deux premiers arrêtés devraient être signés par le Préfet.



Lancement du projet de suivi des sites

Depuis plusieurs années, de nombreux travaux d'aménagements et de restauration ont été réalisés au sein de la Chaîne des Puys. Néanmoins, aucun suivi des aménagements, de l'évolution des sites n'est clairement appliqué sur le terrain.

Une réflexion a été menée par l'équipe mutualisée afin de mettre en place un protocole de suivi des sites qui répondrait à différentes questions. Ce protocole porterait sur plusieurs thématiques : le suivi et l'évolution de la biodiversité, de l'érosion, du pâturage, de la fréquentation...

L'enjeu étant d'avoir une meilleure connaissance de la Chaîne des Puys qui permettrait d'orienter les actions de gestion et de conservation des sites. Les gardes nature réaliseront les actions de suivis dès l'année 2023. Ils se feront épauler pour la rédaction des protocoles par des partenaires spécialisés comme le SHNAO (entomologie), le CBNMC (botanique), des géologues...



Mise en place d'un suivi d'érosion des sols sur le puy de Cliersou



Elargissement du Comité scientifique : biodiversité et géodiversité

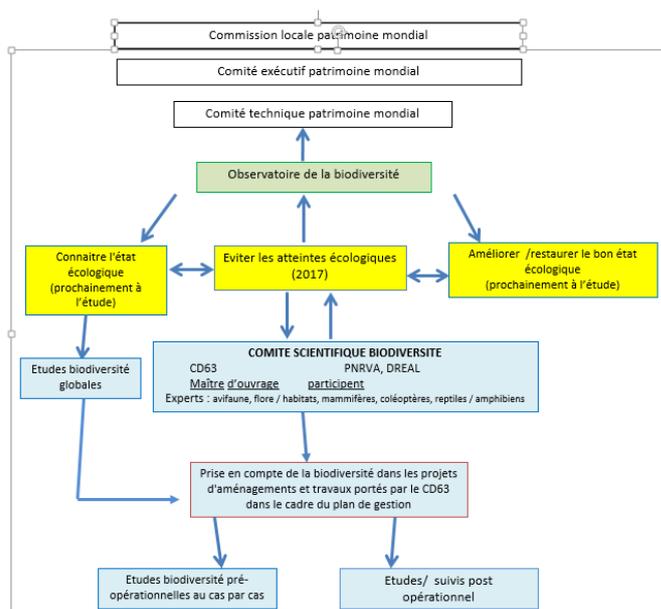
Dès 2017, le Département a souhaité constituer une instance de référence sur le volet biodiversité, afin d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts potentiels de ses projets menés dans le cadre de la gestion du site sur la biodiversité.

Testé dans un premier temps sur le site du puy de Dôme depuis 2018, ce comité scientifique a vu son activité s'étendre aux premiers projets mis en œuvre dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne au Patrimoine mondial, mais aussi des opérations de gestion de site.

Cette instance est composée de spécialistes des grands groupes d'espèces de faune et de flore, mais aussi des habitats naturels.

En 2022, ce comité a vu le renouvellement de ses membres pour 4 ans. La volonté d'inclure des géologues n'a cependant pas pu aboutir car les deux personnes ciblées par le Commission Régionale Patrimoine Géologique n'ont pas donné suite.

PORTRAIT DU COMITE SCIENTIFIQUE BIODIVERSITE ET GEODIVERSITE



Membres

- . Département du Puy-de-Dôme
- . Ligue de Protection des oiseaux
- . Chauve-souris Auvergne
- . Groupe mammalogique Auvergne
- . Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny
- . CPIE de Theix
- . Géologue indépendant
- . Syndicat mixte du Parc

Vocation

Composé de naturalistes, de spécialistes des différents champs du vivant, son intervention repose essentiellement sur l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » au sein des projets inscrits dans le plan de gestion du site Chaîne des puys – faille de Limagne. Il s'agit d'intégrer la biodiversité et la géodiversité comme des données d'entrée pour adapter les interventions de gestion mais aussi étudier la faisabilité et le dimensionnement des projets

Budget

Dépenses : 30 000 euros HT sur 4 années
Recettes : Département du Puy-de-Dôme

Les experts du comité scientifique biodiversité et géodiversité ont été consultés sur les projets suivants en 2022.

- **La réalisation d'inventaire complémentaire pour les espèces à enjeux forestiers dans le cadre du projet sur les puys de Charmont, La Rodde et Combegrasse** afin de pouvoir préciser le projet de coupe sylvopastorale prévue au sommet de La Rodde. Les données récoltées ont étayé la demande de recours gracieux faite auprès de l'autorité environnementale pour ce projet et ont participé à l'annulation de la demande initiale d'évaluation environnementale.
- **Le schéma partagé de gestion des puys de la Vache Lassolas La Mey et Pourcharet** : les membres du comité scientifique ont réalisés des journées de terrains pour la collecte de données qui se sont révélées très intéressantes et à prendre en compte dans le cadre de la conception du projet.
- **Le projet de modification de cheminement du puy des Gouttes**. En octobre, une sortie de terrain a eu lieu avec les membres du comité pour leur faire part de ce projet et ainsi écouter les demandes particulières à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité.



PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DES PUYs



Puys de La Vache, de la Mey et de Pourcharet : schéma partagé et plan simple de gestion

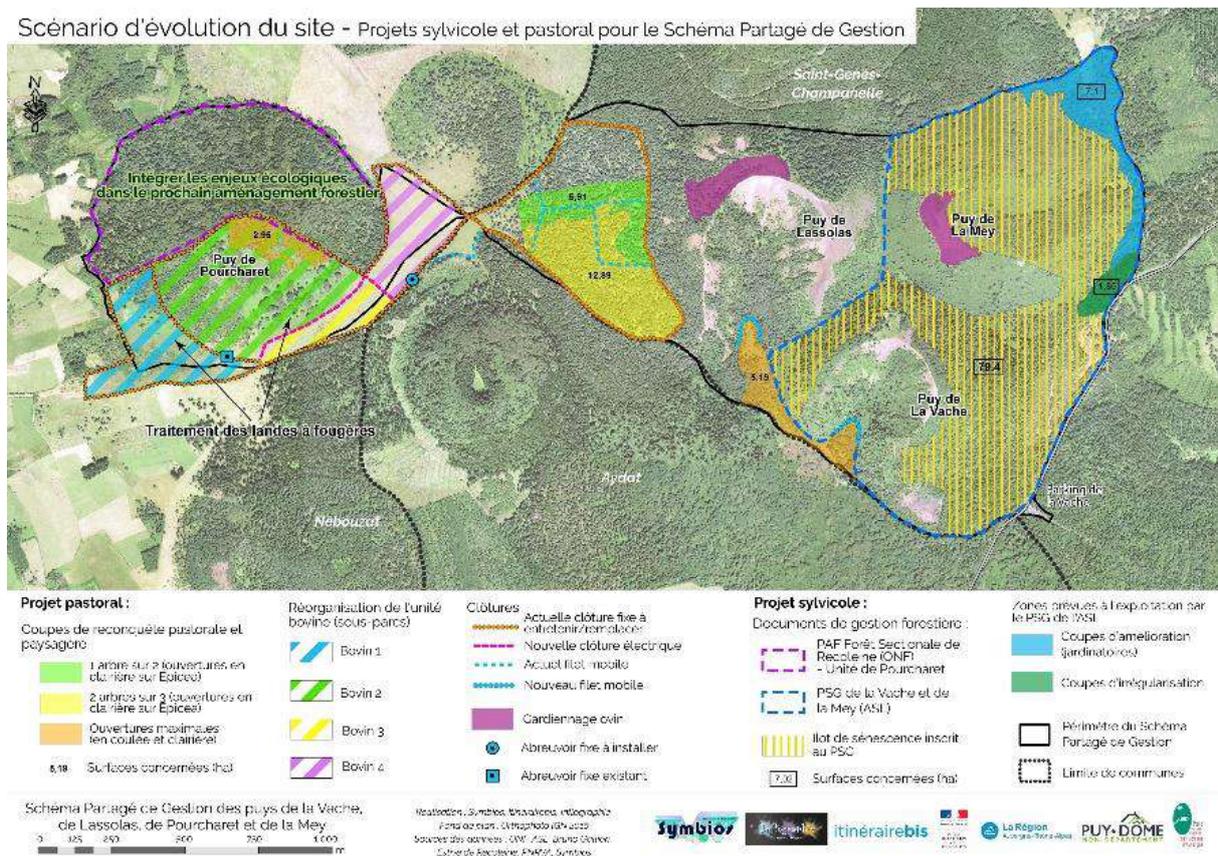
Devant la nécessité d'intervention sur les puys de la Vache et de Lassolas - 3e site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys, le Département a lancé en 2021 la réalisation d'un Schéma partagé de gestion à l'échelle d'un ensemble de 4 puys : Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet. Au regard du foncier et de l'organisation du paysage autour de l'estive de Récoleine, ces deux derniers puys ont en effet été ajoutés au périmètre de l'étude.

SCENARIO D'EVOLUTION DU SITE ET PROGRAMME D' ACTIONS

Piloté par l'équipe mutualisée, l'élaboration du Schéma partagé de gestion de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet a été confiée au groupement Itinéraire-bis / Symbios associant un paysagiste et un écologue.

1. A la fin de l'année 2021, le diagnostic du site était en cours de finalisation et les premiers ateliers de concertation mobilisant acteurs locaux, scientifiques et services de l'Etat pour co-construire le scénario d'évolution du site avaient été réalisés.
2. Les éleveurs de l'estive de Récoleine et les propriétaires (ASL de la Vache et de la Mey, Communes de Saint-Genès-Champagnelle et de Nébouzat) se sont fortement mobilisés au cours de cette phase et le 19 mai 2022, ils validaient le scénario à retenir avec les autres membres du Comité de pilotage. Au préalable, le Conseil Scientifique Biodiversité et Géodiversité avait été consulté. Après avoir tranché sur certains points et fait quelques observations, il a émis un avis favorable sur projet dans sa globalité, alertant néanmoins sur le besoin d'approfondir la connaissance des enjeux en matière de biodiversité sur certains secteurs afin de s'assurer que les opérations n'aient pas un impact écologique négatif ou de préciser la définition et les modalités techniques de certaines opérations.
3. Après le comité de pilotage, chacun des propriétaires a validé le scénario d'évolution du site au sein de son instance délibérative.

Scénario d'évolution du site - Projets sylvicole et pastoral pour le Schéma Partagé de Gestion



Carte de synthèse du Schéma partagé de gestion des puy de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet sur les volets de gestions pastorale et forestière

De manière non exhaustive, le scénario propose :

- > **une reconquête des espaces pastoraux** (notamment dans la plaine de Lassolas et le cratère de la Vache) associée à un accompagnement des éleveurs de l'estive de Récoleine dans le changement de leurs pratiques pour assurer à la fois le retour de la ressource fourragère, l'amélioration de l'état des habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire et la pérennité des opérations de réouverture,
- > **la revalorisation de la découverte des puy de la Vache et de Lassolas et du volcanisme** : création de 3 parcours, restauration des aménagements du sentier, abattage localisés visant à souligner des éléments d'intérêt (carrière, point de vue...), création d'une aire d'accueil proposant notamment quelques commodités en lien avec la réorganisation du stationnement, création d'un sentier d'interprétation,
- > **l'amélioration de la conciliation des usages en mettant l'accent sur la communication dès l'aire d'accueil** : règles d'usages, efficacité du balisage, extension du contenu de l'interprétation à la biodiversité, l'activité pastorale, au schéma partagé de gestion... Une action de suivi de la fréquentation, de la connaissance et de la satisfaction des usagers est également prévue, pour évaluer les choix faits en matière de valorisation du site et de « communication »,
- > **l'accompagnement de la mise en œuvre du plan simple de gestion de la Vache et de la Mey et la création d'un observatoire de la dynamique et de la biodiversité forestière** sur l'îlot de sénescence,
- > **un important volet d'amélioration des connaissances écologiques et de suivi sur la durée du plan simple de gestion** : faune, flore, habitat, ressource fourragère. Connaissance visant à préciser les enjeux du site (état initial) et plus globalement de la Chaîne des Puy – faille de Limagne, à évaluer l'impact des choix retenus (suivi) et à déterminer les adaptations éventuelles nécessaires des opérations ou de leur mise en œuvre.

4. Puis, en fin d'été, les prestataires de l'étude ont entamé la traduction du scénario en programme d'actions sous la forme de 22 fiches actions en 5 volets :
 - > gestion pastorale
 - > gestion forestière
 - > accueil du public et valorisation du site
 - > suivi et amélioration des connaissances
 - > animation, coordination et évaluation du Schéma partagé de gestion.
5. Mi-décembre, des précisions restaient à apporter sur les chiffrages et la programmation budgétaire. La validation du programme d'actions a donc été reportée à janvier 2023.

Sur ce projet, l'équipe mutualisée a :

- **assuré la coordination** de l'étude, l'appui et le suivi technique des prestataires, la liaison avec le Comité scientifique biodiversité et géodiversité et divers partenaires
- **organisé et animé les comités** de pilotage et réunions spécifiques de concertation
- **contribué en partageant ses idées et son expérience** du site lors de la phase de concertation à l'émergence du scénario
- **amendé de façon notable les documents produits** sur les volets de valorisation et d'aménagement du site en raison des carences répétées du paysagiste du groupement : l'équipe mutualisée a dû mettre en demeure le paysagiste du groupement prestataire à deux reprises en 2022 en raison de son manque de disponibilité et de la faiblesse de son travail, qui n'était à la hauteur ni des attendus pour ce site emblématique ni du travail fourni par son cotraitant écologue sur les volets écologie, gestion pastorale et forestière. L'Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation et Symbios ont travaillé dans la mesure de leurs moyens pour pallier ces carences mais la réalisation de l'étude a pris du retard
- **porté collectivement un regard critique**, au sein de l'équipe mutualisée, sur les propositions et a assuré une relecture partagée des documents produits
- **assuré le suivi administratif et financier** de la mission.

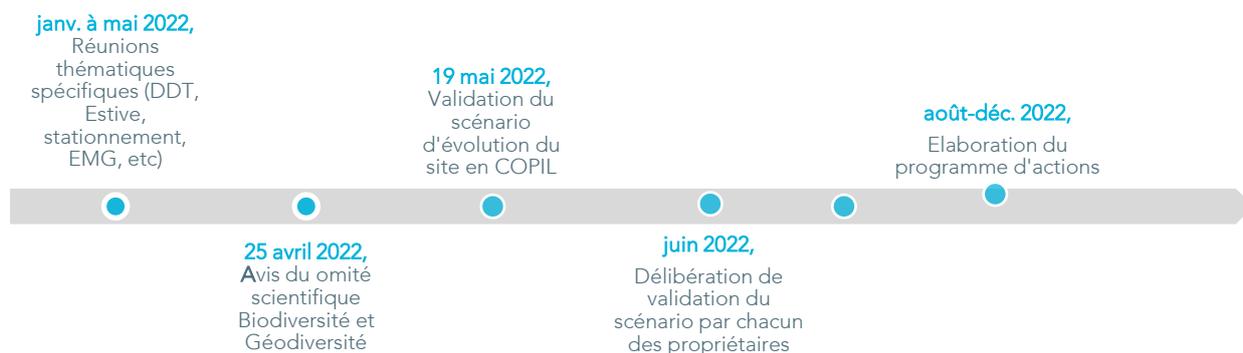


Schéma partagé de gestion de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet

M. Ouvrage : Département

Portage de l'étude : Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation

Prestataire : groupement Symbios (écologue) / Itinéraire-bis (paysagiste dglp)

Co-financement : Département 63, Etat et Région AURA (CPER)

Budget étude : total : 39 445 € TTC

Opérations	CD63 (20 %)	CPER (80 %)	TOTAL HT
Schéma partagé de gestion	6 657 euros	26 630 euros	33 287 euros

Perspectives 2023-2024 :

1. validation du programme d'action en comité de pilotage
2. validation du Schéma partagé dans sa globalité par les propriétaires (délibération des conseils municipaux et de l'assemblée générale de l'ASL)
3. marché, puis démarrage de la maîtrise d'œuvre et de l'animation du schéma partagé.

PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE DE MONTLOSIER / PLAN DE PAYSAGE DE LA CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE / PROJET RELATIF A LA RD5

Les réflexions menées dans le cadre du Schéma partagé de gestion pour améliorer la qualité de l'accueil et de l'entrée de site ont conduit l'équipe mutualisée à imaginer une modification des usages d'accès aux puy de la Vache et de Lassolas.

En fin d'année 2022, elle a proposé au Département d'étudier le devenir de la RD5 dans le cadre de l'élaboration de son 4^e schéma cyclable (prévu pour 2023). Sur le tronçon de la RD5, entre le stationnement de la Vache et le carrefour de Pardon, les mobilités actives (vélo, marches) pourraient prendre plus d'importance.

Cette idée s'inscrirait pleinement :

- > dans le cadre du projet de restructuration du site de Montlosier, le rôle de maison d'entrée de site du Château s'en trouverait renforcé
- > mais aussi, comme l'une des opérations pilotes du Plan paysage de la Chaîne des Puy – faille de Limagne, dont la concertation a fait ressortir le besoin de créer un itinéraire cyclable permettant de découvrir le territoire en reliant les points d'intérêt entre eux.

Perspectives 2023- 2024 :

- o un échange sera conduit entre les architectes et paysagistes du projet Montlosier et l'Equipe Mutualisée de Gestion et de Préservation dans le cadre du Schéma partagé pour une cohérence des 2 projets au sujet notamment des stationnements de la Vache et du Château.
- o les réflexions sur la RD5 et plus largement sur l'itinéraire de découverte proposé dans le cadre du plan paysage seront approfondies et élargies aux autres acteurs locaux concernés (Communes et EPCI notamment).



Forêt de la Vache et de la Mey © B. Caillon

Plan Simple de Gestion de la forêt de la Vache et de la Mey

L'ASL de la Vache et de la Mey devait se munir d'un plan simple de gestion pour être en conformité avec le code forestier. Elle avait sollicité dès 2019 un accompagnement technique de l'équipe mutualisée pour s'assurer d'adopter une gestion durable et respectueuse du site. En effet, l'ASL avait émis le souhait de préserver sa forêt et d'adopter une gestion exemplaire.

Le portage technique et la concertation entre le plan simple de gestion et le schéma partagé - réalisés par l'équipe mutualisée - ont permis d'assurer une réelle prise en compte des enjeux écologiques, géologiques et de gestion de la fréquentation.

Le gestionnaire forestier, l'équipe mutualisée et Symbios (écologue sur le Schéma partagé) ont ainsi proposé au conseil d'administration de l'ASL des objectifs et des mesures de gestion ambitieux.

Le conseil d'administration a réaffirmé l'engagement de l'association pour la préservation et la mise en valeur de son patrimoine en fixant 4 objectifs pour son plan simple de gestion sur les 20 prochaines années :

- > préserver les puy, leur forêt et leur biodiversité,
- > organiser et améliorer la qualité d'accueil du public,
- > tirer un petit revenu de l'exploitation pour financer de futures opérations de préservation,
- > être exemplaire et promouvoir des modalités de gestion respectueuses de la nature.

Il a ainsi retenu la mise en place d'un important îlot de sénescence de près de 80 ha permettant la libre évolution de la quasi-totalité des habitats boisés et notamment des hêtraies reconnues localement en tant qu'habitat d'espèces patrimoniales et protégées.

Pour les 9 ha en exploitation, un itinéraire technique de type ProSylva a été choisi : sylviculture irrégulière sous couvert continu (sans coupe rase), diversité des essences, conservation du bois morts et d'arbres habitats..., ainsi qu'une exploitation par bucheronnage manuel et un débardage intégrant la fragilité des sols (traction animale ou skidder).

L'équipe mutualisée a aussi contribué à la rédaction du document final.

Perspectives 2023

1. Le plan simple de gestion sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale de l'ASL, qui devrait se tenir en février 2023.
2. Il sera ensuite déposé auprès du CRPF et de la CDNPS pour instruction et agrément au titre des réglementations environnementales et paysagères.
3. Ce plan simple de gestion constituera ensuite l'essentiel du volet sylvicole du Schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet. L'équipe mutualisée accompagnera son entrée en vigueur en participant au marquage des contours de l'ilot de sénescence.

janv. - mars 2022,
Co-construction
du PSG et du
volet forestier du
Schéma partagé
de gestion

sep.-oct. 2022 ,
Elaboration du
programme
opérationnel du plan
simple de gestion

28 mars 2022,
Validation du
diagnostic et des
orientations de gestion
par le Conseil
d'Administration de
l'ASL

24 nov. 2022,
Visite de
préinstruction du
plan simple de
gestion de la DREAL,
puis du CRPF

GESTION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU SITE

Depuis la signature en 2019 d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc, le Département et l'ASL, l'équipe mutualisée accompagne cette dernière dans la gestion du site afin qu'elle soit en adéquation avec les particularités géologiques, écologiques et paysagère. Elle anime ainsi les projets au sein des instances de l'ASL (bureau, conseil d'administration et assemblée générale annuelle), l'aide dans son fonctionnement (demande de subvention, contribution au compte-rendu...), la conseille dans ses décisions et intervient sur les puys par le biais d'opérations d'entretien et de surveillance.

En 2022, les gardes nature de l'équipe mutualisée ont continué leurs missions de surveillance, d'entretien des renvois d'eau et du cheminement, de suivi de la fréquentation... prévues dans la convention.

En fin d'année, l'équipe mutualisée a fait appel à la société Ytravaux pour remplacer la clôture de l'ancienne grande carrière de la Vache sur un linéaire de 600 m le long de la RD5, notamment pour éviter les VTT. Les 800 m restant à l'ouest ont, quant à eux, été démantelés lors d'un chantier participatif avec les élèves de 1ère STAV du lycée agricole de Rochefort-Montagne encadré par l'équipe mutualisée. La clôture âgée de plus de 20 ans n'avait plus lieu d'être entretenue sur ce secteur plus difficile d'accès et où le développement des ligneux avait fini par effacer la limite de la carrière. Cette action contribuera par ailleurs à améliorer la libre circulation de la faune.



Nouvelle clôture de l'ancienne carrière du puy de La Vache



Vestige de clôture à terre
© C-Coulon / SMPNRVA

L'équipe mutualisée a plus concrètement assuré les points suivants :

- > le suivi hebdomadaire du chantier (dont compte-rendu de visite de chantier),
- > un appui technique lors de certaines phases de chantier (héliportages),
- > la gestion administrative et financière,
- > les aménagements complémentaires,
- > l'accompagnement de la bergère du troupeau mobile,
- > la relation avec la Commune de Saint-Ours, l'ONF et le SMGF (fermeture temporaire des accès, cohabitation des usages notamment avec l'exploitation forestière),
- > la relation avec les organismes de balisage de randonnée et de promotions des itinéraires (PDIPR, FFRP, Riom Limagne et Volcans, Offices de Tourisme...) pour organiser la mise à jour du balisage et des données communiquées (tracés et règles d'usage),
- > la demande de versement de la subvention.



Nouvel itinéraire et escaliers à caissons sur le puy de Coquille / cratère de Jumes © C-Coulon / SMPNRVA

mars 2022,
Finalisation des travaux

29 mai - 9 août 2022,
Patûrage du troupeau mobile sur Coquille (jusqu'au 19 juin), puis sur Jumes

20 sep. - 12 oct. 2022,
Pâturage du troupeau mobile sur Coquille



Perspective 2023-2024

- > En parallèle de la convention de gestion et de suivi du site signée en 2020, l'Équipe mutualisée a pour objectif de réaliser en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (co-gestionnaire du site) un plan de gestion du site.
- > Mise en place du suivi du site selon les protocoles établis par l'équipe mutualisée.

Travaux de préservation et de valorisation 2021 -2022

M. Ouvrage : Département 63

M. d'Œuvre et suivi : Équipe mutualisée

Entreprises : Equibois (2021), YTravaux (2021-2022)

Partenaires Financiers : Département 63, Grand site de France

Budget :

Opérations	CD 63	Grand site de France	TOTAL
Travaux	106 339 €	20 000 €	126 339 €
Sécurité Prévention Santé (MOE)	1 296 €	/	1 296 €
TOTAL	107 635 €	20 000 €	126 339 €

Travaux complémentaires 2022

M. Ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Équipe mutualisée, Equipes techniques du Syndicat mixte du Parc et site du puy de Dôme

Financement : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Budget total travaux : 8 550 euros TTC

ACQUISITION DE HÊTRAIES POUR LES PRÉSERVER ET OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES

Dans la continuité des travaux, l'équipe mutualisée s'est lancée dans une démarche d'acquisition foncière de parcelles en hêtraie jouxtant le sentier de randonnée sur le versant Est. Ces hêtraies présentent en effet un double intérêt écologique et paysager (habitat d'espèces patrimoniales, fayards aux formes pittoresque...). Bien qu'un accord ait été trouvé avec un propriétaire, l'acquisition n'a pu aboutir en raison du droit de préférence des voisins¹. L'équipe mutualisée a alors tenté de mettre en place une Obligation Réelle Environnementale (ORE)² pour assurer la préservation de ces hêtraies, mais la procédure de vente étant engagée, elle n'a pu aboutir.

Perspectives : forte de cette déconvenue, l'Équipe mutualisée tentera à l'avenir de mettre en place des ORE sur les parcelles afin de les protéger durablement, avant même d'engager une procédure d'acquisition. L'équipe mutualisée envisage par ailleurs, au grès des opportunités d'expérimenter ce récent dispositif foncier de protection de l'environnement encore très rarement utilisé en France, bien que très souple sur la nature et le niveau des engagements.



Puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements

Le puy de Chaumont, volcan basaltique a fait l'objet, en avril 2017, d'une convention d'objectifs signée entre l'Etat, le SMGF Volvic Sources et Volcans, l'Office National des Forêts et le Département. Cet accord a défini les modalités de mise en œuvre d'un projet expérimental d'exploitation sylvicole ayant conduit au défrichage du cratère sur une surface de 1,4 ha en 2018 substituant ainsi une prairie aux résineux sur le sommet du puy. La convention pluriannuelle pour la concession de l'entretien du terrain d'emprise du cratère du puy de Chaumont accorde au Département les autorisations nécessaires pour l'entretien du site.

En 2022, l'entretien du cratère s'est fait au printemps grâce au pâturage des brebis du troupeau mobile (50 brebis de race Rava). Les bêtes y sont restées 3 journées à la fin du mois de mai. Un complément d'entretien par broyage mécanique a été mené en décembre par le service opérationnel du Département pour continuer à améliorer la qualité fourragère du site.

Le dossier de compensation forestière lié au déboisement a été repris en lien avec l'ONF et le SMGF. Le choix de la parcelle à reboiser s'est arrêté sur une parcelle sur la Commune de Saint-Ours-les-Roches au lieu-dit La Gravière (ZH16).

M. Ouvrage : Département 63

M. Œuvre et suivi : Équipe mutualisée

Partenaires techniques :

- . Département du Puy-de-Dôme
- . SMGF Volvic Source et Volcans
- . Office National des Forêts
- . DREAL-inspection des sites
- . DDT du Puy-de-Dôme
- . Communes de Saint-Ours-les-Roches et Chant-la-Mouteyre



En 2023, les brebis du troupeau mobile Chaîne des Puys - faille de Limagne devraient revenir pâturer le sommet dans le courant du mois de mai. A l'automne, les travaux de boisement compensatoire au défrichage devraient être réalisés par le Département.

¹ Droit de préférence : selon l'article L331-19 du code forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë bénéficient d'un droit de préférence. C'est-à-dire que sous certaines conditions, le(s) propriétaire(s) voisin(s) peu(ven)t se positionner de manière « prioritaire » pour l'acquisition de la parcelle en vente.

² Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) sont un contrat volontaire de forme authentique (acte notarié) entre un propriétaire et une collectivité publique agissant pour la protection de l'environnement. Ce dispositif permet à tout propriétaire d'attacher durablement à son bien immobilier les obligations que bon lui semble, dès lors qu'elles ont pour finalité le maintien ou la restauration d'éléments de biodiversité ou de fonctions écologiques. Les engagements réciproques des parties perdurent pendant toute la durée prévue au contrat (jusqu'à 99 ans), indépendamment des éventuels changements de propriétaires. Les clauses de révision sont inscrites au contrat, révision qui ne peut néanmoins pas vider le contrat de sa substance initiale.



Le cratère de Chaumont avant et après broyage © M-Inocencio / EMG



Puy de Pariou : travaux de préservation et de valorisation

Du fait de son caractère iconique, le puy de Pariou est le deuxième site le plus fréquenté après le puy de Dôme. Au titre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, le puy de Pariou a été identifié comme un site prioritaire à préserver.

Le projet de préservation et mise en valeur a pour but :

- > de révéler et rendre lisible les formes volcaniques
- > de gérer et d'aménager le site en respectant l'esprit des lieux et son caractère naturel
- > d'harmoniser et de répartir les différents usages
- > d'adopter une signalétique et une information cohérente unifiée.

Sur ce site, l'objectif principal était aussi de répondre à une demande ancienne des propriétaires pour préserver le site et ses sentiers de l'érosion et ainsi pérenniser l'accueil du public en toute sécurité. Suite à une longue concertation avec les propriétaires et des experts en paysage, le projet qui prévoyait initialement le pavage de la descente dans le cratère a été entièrement repris pour proposer une solution ambitieuse de cicatrization de ce sentier impliquant ainsi sa fermeture définitive. Le projet a consisté en :

- > la préservation du site via la fermeture du sentier de descente dans le cratère,
- > la création et/ou l'adaptation des cheminements avec la pose de signalétique directionnelle et règlementaire,
- > la modification du sentier d'accès au puy des Goules permettant notamment de valoriser une ancienne carrière.

A l'automne 2021, un panneau d'information temporaire avait été mis en place au départ du sentier de descente dans le cratère pour prévenir les visiteurs de sa prochaine fermeture définitive.



Le volcan du Pariou est un édifice fragile

Comme un tas de sable, le volcan du Pariou est composé de petits grains issus des projections de lave, non liés entre eux. Il n'est protégé que par un sol et une végétation maigre, qui n'assurent pas une cohésion assez forte de ces grains. Le passage répété des promeneurs creuse les sentiers. Des ravines profondes et dangereuses risquent de s'ouvrir.

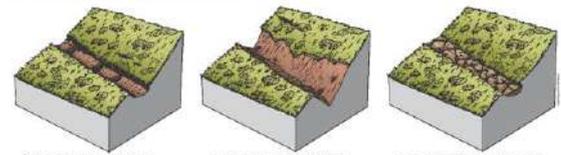
Devant ces menaces pour le volcan et les visiteurs (et pour garantir la préservation de ce cratère unique), les propriétaires, accompagnés par le Département du Puy-de-Dôme et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, sont contraints de préserver l'accès au cratère.

La descente dans le cratère sera bientôt interdite.

The Pariou volcano is a fragile edifice

Like a pile of sand, the Pariou volcano is composed of small grains, not tied together. It's only protected by the soil and vegetation, not strong enough to ensure cohesion.

The constant passage of walkers creates the paths. Deep and dangerous ravines tend to develop. In response to these threats to the volcano and to visitors, the owners, supported by the Département du Puy-de-Dôme and the Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, are forced to preserve access to the crater. It will be soon forbidden to go down into the crater.



Partenaires financiers



L'opération « Préservation et valorisation du Pariou » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Objectif : Préserver et valoriser le puy de Pariou.





Le montant total des travaux est de 347 009 € TTC répartis en 3 marchés pour la mise en œuvre des travaux :

- > un lot relatif aux travaux de débroussaillage et de coupe d'arbres,
- > un lot de maçonnerie et de pierres sèches,
- > un lot de dépose et pose de mobiliers en bois,

Une première réunion de cadrage s'est tenue le 3 janvier 2022 pour préparer le chantier.

←←← Panneau temporaire in situ @ M-Inocencio

Les travaux se sont réalisés depuis le pied de site vers le haut du site. L'effacement du sentier de descente dans le cratère a été réalisé dans le courant du mois de mai et la prolongation de l'escalier sud dans le courant du mois de juin.

L'inauguration a eu lieu le 28 juin 2022.

Exemples de réalisations :

1. le panneau d'entrée de site
2. l'escalier sud prolongé avec ses
3. emmarchements en pierres sèches
4. le jalonnement sur le sentier de la lèvre
5. la cicatrisation du sentier de descente
6. dans le cratère
7. les emmarchements en pierre sèche sur le sentier nord.



→→→ Panneau d'entrée de site



←←← L'escalier sud prolongé



→→→ Jalonnement sur le sentier de la lèvre



←←← Cicatrisation du sentier de descente dans le cratère



→→→ Emmarchement en pierre sèche sur le sentier nord

novembre 2021,
Choix des entreprises

février 2022,
Démarrage des
travaux

janvier 2022,
Notification des
marchés

28 juin 2022,
Inauguration des travaux

M. Ouvrage : Département 63

Suivi : Équipe mutualisée

M. d'Œuvre : Alain FREYTET

Lot 1 : débroussaillage taille nivellement pour un montant de 183 937,2 € TTC, groupement STE / SYSTEAU

Lot 2 : maçonnerie de pierres sèches pour un montant de 152 844 € TTC, groupement LES MURAILLES DE LA VALLEE HÉNOU MACHEFFE

Lot 3 : mobilier bois signalétique pour un montant de 56 277 € TTC, groupement STE / SYSTEAU

Matériaux 47 644 € TTC

Partenaires techniques : Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63, ONF, Commune d'Orcines, Associations de propriétaires – SMGF Orcines

Budget :

Maitrise d'œuvre : 51 070,50 € TTC

Travaux : 440 702 € TTC

Financement :

Département du Puy-de-Dôme 20 %

FEDER 60 %

CPER 20 %



Puy de Côme : préservation et valorisation

Situé au cœur de la Chaîne des Puys, le puy de Côme est aussi un puy iconique du Bien, de par sa forme singulière. A la fin des années 90, l'augmentation de la fréquentation et les pratiques peu respectueuses ont détérioré l'état du site et les cheminements d'accès, ce qui a conduit à sa fermeture au public en 2003. A l'automne 2021, le puy de Côme et sa coulée ont été ciblés comme site prioritaire au titre de la stratégie nationales pour les aires protégées 2030.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE 2018

En 2018, en parallèle des démarches menées en faveur du puy du Pariou, le puy de Côme a fait l'objet d'un « schéma d'intentions paysagères ». Cette étude, lancée par le Département avec un appui fort du Syndicat mixte du Parc, visait à faire évoluer la qualité des sentiers de randonnée sur le secteur.

L'étude a permis de dégager des grands principes qui ont été précisés par la suite en lien étroit avec les propriétaires. Naturellement, l'ambition de la préservation du site a pris le pas sur l'ouverture des sentiers. L'objectif reste de révéler et rendre lisible les formes volcaniques, de gérer et aménager en respectant l'esprit des lieux et le caractère naturel du site.

C'est ainsi que l'opération de préservation et de valorisation du puy de Côme prévoit :

- > la valorisation des cheminements autour du puy de Côme, au travers d'actions de mise en lumière de petits patrimoines et des vues sur les puys, le maintien de la lisibilité du volcan entérinant aussi la fermeture du sommet au public par la mise en place d'un portail d'accès.
- > dans un second temps, un stationnement verra le jour en fin d'année 2023. Cela permettra d'apporter de l'information aux visiteurs sur les bons gestes à avoir sur le site, exposer les raisons de sa fermeture au public pour limiter les stationnements sauvages fréquents dans ce secteur.

MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET TRAVAUX DU TOUR DE COME

Pour rappel, le montant du marché notifié au groupement A3 paysage / Crexeco s'élève à 40 739 € TTC, pour un montant de travaux estimé à 300 000 € TTC.

Suite à la validation par les propriétaires, l'année 2022 a été dédiée à la finalisation de la phase PRO. En juin, suite à l'établissement du dossier de consultation des entreprises, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié et des offres ont été déposées début septembre. L'analyse des offres menées conjointement avec le maître d'œuvre a permis de retenir un groupement d'entreprises en novembre 2022.

Le marché de travaux s'élève à :

- > 335 823,13 euros TTC pour la tranche ferme
- > 11 702,40 euros TTC pour une tranche optionnelle consistant en la valorisation d'une ancienne fenière sur le tracé du circuit du tour de Côme. Cette tranche optionnelle ne sera finalement pas réalisée dans le cadre de ce marché. Il s'est avéré nécessaire de procéder en amont à des reconnaissances archéologiques.

Les premiers travaux sont actuellement en cours et devraient se terminer au printemps 2023.



Exemple de mise en valeur d'un point de vue sur le puy de Côme - photos prises en novembre 2022 et en janvier 2023

mai 2021,
Départage de la phase de maîtrise d'œuvre

juin 2022,
Lancement de la consultation de travaux

mai 2023,
fin prévisionnelle des travaux

janvier 2022,
Validation de l'avant-projet

nov. 2022,
Départage des premiers travaux

M. Ouvrage : Département 63

Suivi : Équipe mutualisée

M. d'œuvre : A3 Paysage / Crexeco

Entreprises : groupement STE / SYSTEAU

Partenaires techniques : Département 63, DREAL – inspection des sites, DDT 63, Commune de Ceyssat, Associations de propriétaires

Budget :

Maitrise d'œuvre : 40 738,80 € TTC

Travaux : 335 823,13 € TTC

Financements :

Département du Puy-de-Dôme 20 %

FEDER 60 %

CPER 20 %

PROJET DE STATIONNEMENT

Dans le courant de l'année 2022, a été déterminée une surface de 3300 m² à dédier au stationnement sur une parcelle acquise par le Département. Sur cette base, deux étapes administratives importantes ont pu être franchi :

- > l'avis de l'autorité environnementale au travers de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale a été sollicité. Rendu en date du 7 juin 2022, il a souligné qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale pour ce projet,
- > l'autorisation de défrichement a été délivrée par un arrêté en date du 10 août 2022.

En parallèle, il a été fait le choix de passer par une maîtrise d'œuvre externe pour s'assurer d'une conception de qualité du projet. Le 17 décembre 2022, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement A3 paysage/ Crexeco / Euclid pour un montant de 32 292,80 euros TTC.

L'année 2023 devrait permettre la finalisation de la conception du projet et le dépôt de l'ensemble des demandes d'autorisations nécessaires à la mise en œuvre des travaux en 2024.

ARRETE MUNICIPAL DE CEYSSAT POUR PRESERVER LE PUY DE COME

La loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée dimanche 22 août 2021, est parue au Journal officiel du 24 août 2021. Elle apporte un certain nombre de modification au code de l'environnement.

En effet, les dispositions de l'article 231 de la loi « climat et résilience » visent à lutter contre l'hyper-fréquentation des espaces protégés des livres III et IV du code de l'environnement (notamment les réserves naturelles), prévoit que l'accès et la circulation des personnes, des véhicules et des animaux domestiques aux espaces protégés peuvent être réglementés ou interdits, par arrêté motivé du maire.

Afin de limiter l'érosion toujours plus grande des flancs et du sommet du Puy de Côme, la Mairie de Ceyssat en collaboration avec l'équipe mutualisée et les propriétaires a pris un arrêté en ce sens le 1er août 2022. Il interdit en particulier l'accès piéton au sommet et sur les flancs du Volcan.

Cette possibilité législative facile à mettre en œuvre et applicable par les gardes assermentés et le personnel de l'OFB pourrait être déployée sur certains sites particulièrement influencés par l'hyper-fréquentation ou par certaines activités comme le VTT de descente sur les flancs des puys, en constante augmentation.



Puys de Charmont, La Rodde et Combegrasse : projet du SMGF d'Aydat

En 2019, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat a commandé une étude paysagère et environnementale en vue de la mise en valeur sylvicole, pastorale et paysagère des puys de Charmont, Combegrasse, la Rodde et Boursoux. Cette étude correspondait à sa volonté de valoriser le patrimoine forestier, de révéler les formes géologiques et de donner à découvrir cet héritage patrimonial. L'étude a défini des objectifs à atteindre vis-à-vis de chaque puy, à savoir :

- > **puy de Charmont** : confirmer la vocation et la qualité forestière mais aussi faire évoluer et conduire l'exploitation sylvicole de façon à faciliter la lisibilité extérieure des formes volcaniques par une diversification des essences de peuplement et préserver les paysages
- > **puy de la Rodde** : confirmer les vocations sylvicoles, pastorale et d'accueil du public, mais aussi révéler les formes du cratère en étudiant la possibilité d'une pâture et faciliter la lisibilité des formes volcaniques par une diversification des essences d'arbres
- > **puy de La Combegrasse** : affirmer la vocation pastorale et touristique mais aussi définir les éléments qui perturbent ou valorisent la perception de ce site tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En 2022, l'équipe mutualisée a poursuivi son accompagnement auprès du Syndicat Mixte de Gestion Forestière, maître d'ouvrage de ce projet. L'équipe mutualisée l'a assisté et accompagné sur l'ensemble des démarches avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la formalisation de l'étude de 2019 en un programme opérationnel de travaux.

Depuis 2021, les 3 groupes de travail traitant de la sylviculture, du pastoralisme ainsi que des cheminements et des usages ont pu se rencontrer à différentes périodes afin de formaliser des propositions de mise en application du programme opérationnel. Ce dernier a pris un peu de retard afin de pouvoir mieux connaître les sites et les milieux naturels qu'ils accueillent en réalisant des études chiroptères, mammalogiques, ornithologiques. Le lycée agricole de Rochefort-montagne a participé au projet lors de deux journées d'études sur site pour définir les arbres remarquables et le potentiel de ressources fourragères sur le sommet de la Rodde, étudier l'état de conservation des milieux agro-pastoraux sur le puy de Combegrasse.



Point de vue proposé sur le futur tracé de puy de La Rodde

L'année 2023 sera consacrée à la mise en place des travaux avec pour objectif la réouverture du sommet d'un point de vue paysager sur le sommet de la Rodde. La réalisation d'inventaires complémentaires sur la biodiversité du site permet d'espérer un dépôt de la demande de défrichement en toute fin d'année 2022 ainsi que la visite accompagnée des Ambassadeurs en avril 2023.

mars 2021,
Approbation
de l'étude

septembre 2021,
Comité de pilotage
de lancement

février 2022,
Comité technique de
validation des travaux



juin 2021,
Consultation pour
recruter un assistant à
maîtrise d'ouvrage

nov. 2021,
Démarrage des
3 groupes de
travail



Ambassadeurs en formation



Ambassadeurs sur les chantiers participatifs



Puy des Gouttes : travaux de préservation

L'itinéraire de randonnée montant au puy des Gouttes traverse des pâtures ovines clôturées d'abord dans sa partie sommitale ouverte, puis en sous-bois d'une hêtraie par un sentier raide et érodé (versant est). La descente y est difficile, les glissades et chutes de randonneurs sont assez courantes.

L'usage a conduit à une dichotomie du sentier associée pour chacun à un fort élargissement (jusqu'à 20 m). Le décapage du sol dans ce sous-bois représente une menace pour les espèces saproxyliques³ (dont la diversité et l'abondance influent fortement sur la richesse des écosystèmes forestiers) par disparition de leur habitat et peut mettre en péril à long terme certains arbres par le piétinement de leurs racines.

Cette hêtraie est considérée comme habitat d'espèces patrimoniales et présente en outre un caractère paysager patrimonial témoignant d'une exploitation historique en taillis aujourd'hui relativement peu visible en Chaîne des Puys.



Descente à fermer dans la hêtraie du puy des Gouttes © C-COULON SMPNRVA

Par ailleurs, le puy des Gouttes constitue une des entités du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys : les landes montagnardes et pelouses sèches du sommet et du flanc sud sont reconnus comme des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire. Leur état de conservation établi en 2020 est considéré comme dégradé.

La nécessité d'intervenir avait été constatée dès 2019 par l'animateur Natura 2000 et les gardes nature dans le cadre de leurs missions de gestion des sites et de surveillance. A l'été 2022, l'équipe mutualisée a mis à jour et relancé le projet qui avait été imaginé à l'époque.

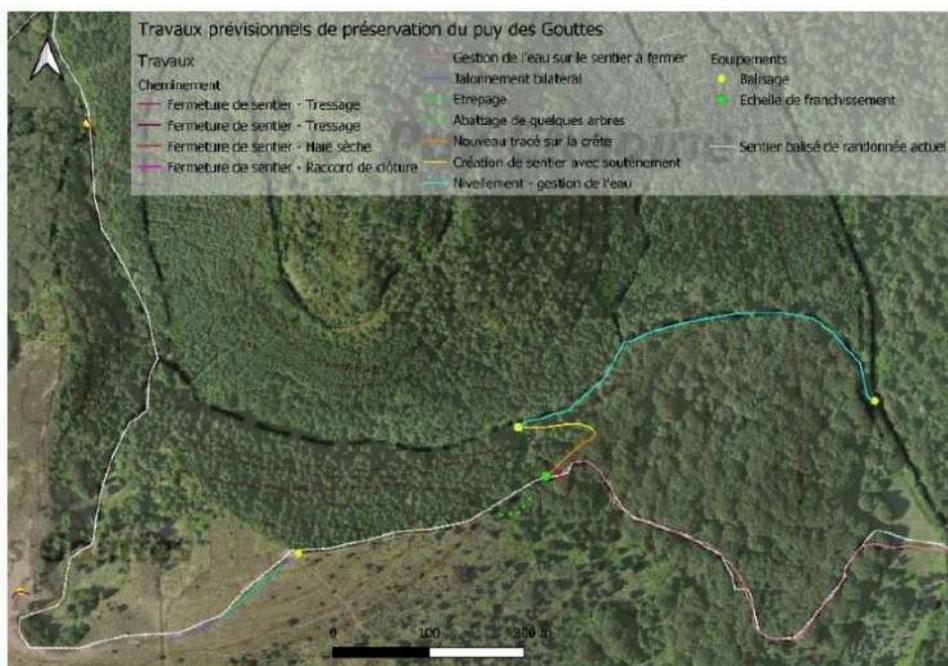
Les travaux de préservation et d'aménagement du puy des Gouttes envisagés consistent principalement en la modification du tracé du sentier ouvert au public dans sa partie nord-est avec la mise en place des aménagements associés nécessaires : création de renvois d'eau et d'un fossé d'évacuation, soutènement, balisage, jalonnement, fascines de blocage. Un peu d'étrépage et l'abattage de quelques arbres en partie haute de l'estive complètent le projet.

Les objectifs sont :

- > de préserver l'intégrité géologique du site en luttant contre l'érosion (améliorer la gestion des écoulements d'eau, détourner le sentier d'une zone à forte pente)
- > de sécuriser la pratique de la randonnée sur le versant est (réduction du risque de chutes)
- > de préserver les habitats d'intérêt communautaires au titre de Natura 2000 et de limiter les conflits d'usage en canalisant et réduisant sensiblement le linéaire de sentier traversant l'estive
- > d'améliorer l'état de conservation de la hêtraie et de la biodiversité associée
- > de valoriser la randonnée en offrant un point de vue original sur la protrusion du puy de Chopine et en maintenant un point de vue sur le puy de Pariou.

La commission syndicale de la section des Fontêtes (propriétaires) a rapporté à l'équipe mutualisée, lors de leur rencontre, le passage prochain sous régime forestier de la plupart des boisements de sa propriété. La totalité ou une partie intégreront alors le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) Volvic Sources et Volcans qui a confié la gestion et l'exploitation de sa forêt à l'ONF. S'il était déjà prévu de les consulter, l'association de ces derniers au projet de travaux a donc été anticipée. Le nouveau cheminement de randonnée prévoit en effet de traverser les boisements concernés et d'emprunter un ancien chemin de débardage qui pourrait être remobilisé.

³ Coléoptères saproxyliques : insectes dont le cycle de vie dépend en partie d'arbres dépérissant ou morts ou de la présence d'autres organismes saproxyliques tels certains champignons. Ils participent au recyclage de la matière organique et sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Ils sont reconnus pour être des bio-indicateurs de l'état de conservation de la forêt.



Projet de travaux pour le puy des Gouttes proposé aux propriétaires, à la Commune, à l'ONF et au SMGF © C-COULON SMPNRVA

Le conseil scientifique et la Commune se sont d'ores et déjà prononcés favorables au projet.

L'équipe mutualisée a plus concrètement assuré les points suivants :

- > la redéfinition des travaux nécessaires et la rédaction d'un pré-cahier des charges avec chiffrage
- > les rencontres des propriétaires et de la Commune de Saint-ours
- > la présentation au Comité scientifique biodiversité et géodiversité pour avis
- > le démarrage d'une consultation de l'ONF et du SMGF
- > la rédaction et le dépôt d'un dossier de subvention à la DREAL au titre de Grand Site de France.

juillet 2022,
Rencontre du
président de la
section et d'un adjoint
de la mairie

5 oct. 2022,
Commission syndicale des
Fontêtes

4 oct. 2022,
Délibération
communale

nov. 2022,
Rencontre de
l'ONF et du SMGF

Perspectives :

- > validation du projet avec l'ONF et le SMGF
- > rédaction et dépôt du dossier d'autorisation de travaux en site classé et de l'évaluation des incidences Natura 2000
- > élaboration et signature de la convention d'autorisation de travaux par les propriétaires et la Commune
- > passation du marché et réalisation des travaux à l'automne 2023.

M. ouvrage prévisionnelle : Département 63
Conception du projet et maîtrise d'œuvre prévisionnelle : Équipe mutualisée
Financement prévisionnel : Département 63, Grand site de France

Budget prévisionnel : 30 000 € TTC

Opérations	CD 63	Grand site de France	Total HT
Travaux de préservation	5 000 euros	20 000 euros	25 000 euros

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS DU SITE

Les gardes nature de l'équipe mutualisée ont pour mission l'entretien pluriannuel de certains chemins de randonnée particulièrement fréquentés qui font l'objet de conventions entre les propriétaires et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Ces travaux se font soit directement par les gardes soit sous forme de chantiers participatifs encadrés par les gardes nature.

Depuis l'année passée, ils sont épaulés dans leurs missions par le service des routes du Département. En effet, une équipe a été formée pour l'entretien des sentiers, des renvois d'eau, notamment dans le secteur central de la Chaîne des puys. En 2022, les agents des routes d'Orcines sont intervenus 10 journées à deux agents pour de l'entretien manuel ou mécanisé.

Sur la plupart de ces puys et sentiers de randonnées, les gardes nature entretiennent la signalétique notamment en lien avec les bonnes pratiques (chiens en laisse, interdiction des feux, respect des sentiers balisés...). Des dégradations ont pu être constatées sur des panneaux signalétiques principalement en zone centrale.

- > **Puy de Jumes et Puy de Coquille** : la mise en place des mains courantes le long des escaliers a été réalisée par les gardes nature ainsi que l'entretien des renvois d'eau au printemps et à l'automne, avec l'aide des ambassadeurs UNESCO et des salariés des sociétés des eaux de Volvic.
- > **Puy de la Vache et Puy de Lassolas** : l'entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne a été réalisé par les gardes nature. Des travaux de remise en état de la clôture autour de l'ancienne carrière du Puy de la Vache ont été effectués par l'entreprise Y Travaux le long de la départementale. L'enlèvement du reste de l'ancienne clôture le long du Puy de la Mey et du Puy de la vache ont été réalisés en chantier participatif par une classe de 1ère STAV du lycée agricole de Rochefort montagne avec l'aide des gardes nature.
- > **Puy de Vichatel** : l'entretien du sentier d'accès au sommet (remise en place de troncs pour soutenir le sentier et éviter l'érosion) et la remise en état de la barrière d'accès au sommet ont été réalisés par les gardes nature.
- > **Puy de Cliersou** : les renvois d'eau ont été entretenus au printemps et à l'automne par les agents du service des routes d'Orcines et les gardes nature. Une modification de la mise en défens dans les pentes du volcan a été réalisée afin de permettre le passage des brebis en estive. Par ailleurs, des travaux d'aménagement et de maintenance du sentier d'accès au sommet ont été réalisés par l'équipe mutualisée :
 - o l'installation d'une main courante sur la partie rocheuse du sentier
 - o la reprise de certaines marches
 - o la réalisation d'un escalier pour limiter l'érosion du sentier
 - o la restauration du tressage permettant la délimitation du sentier.
- > **Puy de Pariou** : ses travaux de maintenance sur l'escalier sud tel que le changement d'une dizaine de marches et de plusieurs poteaux ont été effectués par les gardes nature au cours de la saison. Un réensemencement a été effectué cet automne sur l'ancien sentier qui descendait dans le cratère par les gardes nature.
- > **Chemin des chèvres – Puy-de-Dôme** : l'entretien des renvois d'eau a été effectué cet automne par le service des routes d'Orcines. Des travaux de maintenance sur l'escalier tel que le changement de quatre de marches ont été effectués par les gardes nature.
- > **Chemin des Gravouses** : l'entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne avec le service des routes et les gardes nature.



Renvoi d'eau sur chemin de randonnée



Repousse de la végétation sur l'ancien chemin d'accès au cratère du Pariou



CONCILIATION DES USAGES SUIVI ET SURVEILLANCE DU BIEN

Pour mener à bien ces missions de conciliation des usages, de surveillance et de suivi, l'équipe mutualisée de gestion utilise plusieurs outils : sa connaissance du territoire, des acteurs qui le composent et sa connaissance de la réglementation. En effet, la Chaîne des Puys est occupée aussi bien par des activités traditionnelles comme l'agriculture, la chasse ou encore l'exploitation forestière que par de nouvelles pratiques, sportives pour la plupart. La conciliation des usages permet de trouver un équilibre entre les pratiques traditionnelles et les néo-pratiques afin d'atténuer et d'éviter de potentiels conflits. L'équipe mutualisée se positionne alors comme médiateur permettant aux différents acteurs de communiquer plus facilement.

Que ce soit par le biais d'ateliers ponctuels destinés à un public ciblé, de projets plus globaux inscrits sur le long terme ou lors de campagne de surveillance, le sensibilisation reste le maître-mot de notre activité. Faire prendre conscience que la préservation de notre Bien relève d'une responsabilité collective est un travail quotidien.

Lorsque l'équipe mutualisée reçoit une sollicitation externe, son appui technique se traduit par une mise en réseau des interlocuteurs concernés, un accompagnement sur la connaissance du territoire et de la réglementation. Ce travail permet le bon déroulement des projets, préparés avec suffisamment de concertation.

L'équipe mutualisée s'attache également à proposer des formations à destination des professionnels, leur permettant d'être des ambassadeurs diffusant la connaissance et les bons gestes à adopter.

MANIFESTATIONS SPORTIVES : ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION

Au sortir du contexte sanitaire compliqué, les manifestations sportives ont pu avoir lieu normalement cette année 2022 dans la Chaîne des Puys. L'équipe mutualisée a instruit plus de 80 demandes d'organisation de manifestations sportives (motorisées ou non) dans le périmètre Chaîne des Puys – faille de Limagne et a aidé, dans certains cas, à construire leur événement, le plus en amont possible (incluant des temps de repérage terrain).

En effet les organisateurs de manifestations récurrentes ont pris pour habitude de prendre l'attache du Syndicat mixte du Parc dès la genèse de leur projet. Pour ce faire, l'équipe mutualisée vient en appui la sous-préfecture d'Issoire chargée de délivrer les autorisations de manifestations en apportant un avis sur la conformité des parcours en lien avec les règles et principes qui prévalent en Chaîne des Puys.

Ces avis portent sur des considérations de passages sur des secteurs réglementés, des propriétés privées et des espaces naturels sensibles ou encore vers des secteurs ponctuellement concernés par des travaux. Toutes ces informations sont systématiquement relevées et communiquées auprès des organisateurs de manifestations sportives, afin de procéder à des ajustements.

Dans certains cas, les événements font l'objet d'un suivi plus appuyé dès lors que l'organisateur de la manifestation souhaite bénéficier de la mention « Manifestation Partenaire du Parc ». Dans cette situation, plusieurs engagements réciproques sont à respecter et sont matérialisés au sein d'une convention. Après avoir co-construit les itinéraires avec les responsables de la course, afin d'éviter tout désagrément ou potentiel conflit le jour de l'épreuve, l'équipe mutualisée veille à ce que les opérations de débalisage aient bien lieu dans les 48h après le déroulé de l'épreuve et contrôle la remise en état du site.

Le Syndicat mixte du Parc s'efforce d'étendre son travail grâce à un partenariat renforcé auprès des Communes. Cela permet de proposer un appui aux plus petites manifestations quant au choix de leurs circuits (jusqu'à récemment, seules les manifestations qui passaient par un régime d'autorisation ou de déclaration auprès la sous-préfecture d'Issoire bénéficiaient d'une expertise).

Depuis cette année 2022, l'équipe mutualisée propose une nouvelle interface destinée aux organisateurs de manifestations sportives sur le nouveau site internet du Parc. Ainsi, il est facile pour eux de s'informer sur les réglementations en vigueur dans le périmètre de celui-ci, de faciliter la déclaration ou encore de leur faire prendre connaissance de la charte des éco-manifestations sportives et des manifestations sportives partenaires du Parc. La mise à disposition d'une information claire permet d'améliorer la gestion et l'organisation des manifestations sportives sur le territoire.

Dès le début de l'année 2023, les organisateurs devront utiliser une nouvelle plateforme pour déposer leur déclaration de manifestation sportive. Le Syndicat mixte du Parc s'engage à les accompagner rapidement pour que la transition puisse se faire de manière la plus fluide possible.



Manifestations sportives sur le territoire

ORGANISATION DE « RUN-TCHACHES DU PARC » ®

Depuis 2019, l'équipe mutualisée organise des « Run-Tchatte du Parc » : un parcours de course à pied grand public, encadré par un accompagnateur en montagne et un garde nature. Cette activité allie course à pied et pauses pédagogiques partagées avec un garde nature et l'accompagnateur de moyenne montagne présent.

L'objectif est de sensibiliser à la richesse et à la nécessaire préservation du patrimoine naturel, au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques, ainsi qu'au caractère privé des propriétés traversées. Les traileurs peuvent ainsi prendre conscience des conséquences de leur pratique sur la nature et donc adopter des comportements plus vertueux.

L'année 2022 a été marquée par deux Run-Tchatches :

- > **le Run-Tchatte du 6 février 2022** destiné aux bénévoles et aux partisans de l'ACFA (Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne) qui organise tous les ans un des plus vieux trails en Chaîne des Puys : le Trail de Vulcain.
- > **le Run-Tchatte du 2 juillet 2022** destiné aux traileurs élites. Etant très influents sur les réseaux, ils sont des exemples à suivre pour beaucoup de sportifs amateurs et sont des relais non négligeables pour la transmission des bons gestes.

A la suite de ce Run-Tchatte, l'équipe mutualisée a co-écrit la Charte du sportif engagé avec les traileurs élites, regroupant un ensemble de bons gestes à adopter lors de sa pratique sportive en Chaîne des Puys – faille de Limagne.



Intervention d'un Accompagnateur de Moyenne Montagne lors d'un Run-Tchatte © F.LESCA



Traileurs élités en pleine rédaction de la charte du sportif engagé © F.LESCA

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DES ACTEURS D'ACTIVITES DE PLEIN AIR

La nécessité de la création d'ateliers participatifs destinés aux acteurs d'activités de plein air fait suite à plusieurs constats :

- > l'augmentation de la fréquentation et des incivilités dans la Chaîne des Puys – faille de Limagne
- > des chemins accessibles à tous, proches de la métropole
- > la popularisation des pratiques sportives comme le trail ou le VTT et le nombre toujours plus important de manifestations sportives
- > la multiplication de conflits d'usages entre les pratiques traditionnelles et les nouvelles pratiques.

Dans un premier temps, les acteurs concernés par les activités de plein air en Chaîne des Puys – faille de Limagne ont été rencontrés dans le cadre d'un stage de 6 mois. Cette étape a permis au Syndicat mixte du Parc d'identifier les ressentis de ces acteurs, leurs incompréhensions mais également de prendre la mesure, dans certains cas, de leur absence de connaissance de la réglementation sur ce territoire. L'organisation d'ateliers participatifs doit être un outil pour les accompagner vers l'adoption de meilleures pratiques dans le cadre de leurs activités respectives.

Dès début 2023, les organisateurs de manifestations sportives pourront bénéficier d'un premier atelier animé par l'équipe mutualisée afin de répondre aux problématiques soulevées lors des rencontres.



Détail de la gouvernance et des groupes qui bénéficieront d'ateliers participatifs

GESTION QUOTIDIENNE ET REPONSES A DES SOLLICITATIONS EXTERNES

L'équipe mutualisée est régulièrement sollicitée sur des questions liées aux usages sur le site. Elle recueille et traite environ une centaine de demandes par an et y répond en apportant des informations sur le territoire, en conseillant des porteurs de projets et en proposant des solutions. Cela concerne par exemple :

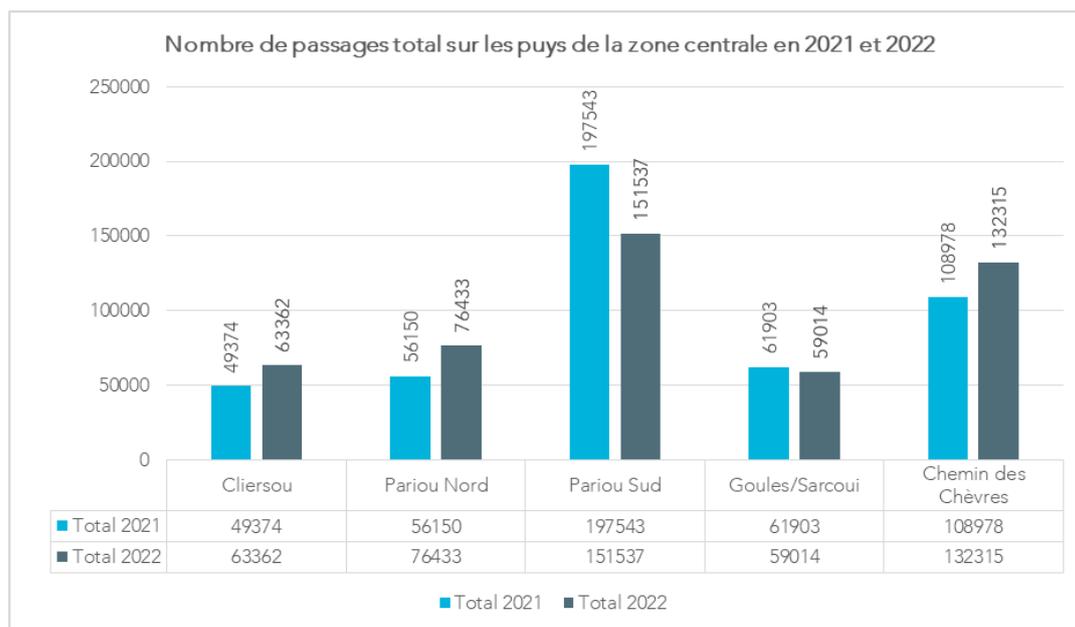
- > la mise en place de nouveaux projets sportifs ou d'activités de loisirs (Escapad'VTT à Saint-Genès-Champanelle)
- > la réglementation (installation de barnums en site classé, démarches à réaliser auprès des institutionnels, déclaration auprès de l'aviation civile pour l'usage des drones...)
- > la mise en réseau de porteurs de projets avec des propriétaires ou gestionnaires d'espaces (cas de demandes de tournage, clip vidéo, prise de vues drone ou encore sollicitation de chaînes de télévision pour le tournage d'émissions et reportages)
- > la résolution de problématiques déposées par les utilisateurs du site (visiteurs, propriétaires, professionnels, EPCI...).

SUIVI DE LA FREQUENTATION

L'Equipe mutualisée a fait l'acquisition de 3 nouveaux éco-compteurs qui viendront compléter les informations des 17 éco-compteurs déjà installés sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne. S'ils ne permettent pas de renseigner précisément sur le nombre de visiteurs ayant parcouru le territoire, les chiffres obtenus permettent de dégager des tendances principales. Ces informations permettent au Syndicat mixte du Parc d'ajuster sa gestion et de mieux répondre aux enjeux attachés à la fréquentation importante.

Si certains puys sont stables d'un point de vue du nombre de passages entre 2021 et 2022, comme le puy de la Nugère et le puy de Jumes au nord, on observe d'importantes augmentations sur d'autres. C'est le cas notamment, par exemple, du puy de la Coquille où on observe une augmentation de passages de l'ordre de 45 %.

Dans la zone centrale, constituée des puys de Cliersou, du Pariou, des Goules et du puy de Dôme, on note une légère augmentation.



ACCOMPAGNEMENT DES ESTIVES

Comme chaque année, les gardes nature ont accompagné les estives du périmètre pour aider les bergers au quotidien du fait de la fréquentation des sites. Ainsi, ils ont été présents en tant que médiateurs auprès des visiteurs (empêcher le dérangement du troupeau, notamment en veillant à la tenue des chiens en laisse...) en vue de contribuer à la bonne conciliation des usages sur ces secteurs.

Ils ont également contribué à des projets d'amélioration du pastoralisme (puys de la Vache et Lassolas, Jumes et Coquille...) sur des phases terrain et lors de réunions afin qu'ils apportent leur regard sur les milieux et leur expérience pastorale.

- > **Estive d'Orcines** : la bergère en charge de l'estive depuis 2 ans est revenue cette année, accompagnée d'une aide bergère. Habituee à travailler dans des zones fréquentées, elles ont fait preuve de diplomatie, de pédagogie et de tolérance face aux comportements inadaptés et parfois irrespectueux de certains visiteurs.

Cette année, le dialogue entre la bergère et les gardes nature a été parfois complexe notamment lorsque les brebis pâturaient au sommet du puy de Pariou : une mise en défend de la restauration de l'ancien chemin qui descendait dans le cratère par des filets à moutons n'a pas été respectée. Les gardes nature ont retrouvé les filets couchés six fois durant la saison estivale. Les brebis ont mangé à plusieurs reprises les repousses qui se trouvaient sur la toile coco, ce qui a nécessité un réensemencement de cette zone à l'automne.



Dégradations de la mise en défend suite au passage des brebis

- > **Estive de Manson** : cette année encore la pression de surveillance a été importante aux abords de l'estive de Manson durant la saison estivale. Une vigilance particulière a été apportée aux feux notamment lors des tournées de surveillance en soirée mais aussi aux chiens non tenus en laisse. Une forte fréquentation de véhicules aménagés et de campings cars a été observée sur le parking qui se trouve à l'entrée de l'estive.
- > **Estive du puy de Côme** : l'agriculteur Alain Dumas est revenu faire pâturer ses vaches cette année. Celles-ci sont arrivées sur l'estive plus tard que les années précédentes, seulement un lien oral sur le terrain a été entretenu avec les gardes nature.

ACCOMPAGNEMENT DU TROUPEAU MOBILE DE LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puy-faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer par le paysage, les éléments constitutifs de la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'Unesco.

L'ouverture de nouveaux espaces en estive peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. Le troupeau mobile intervient donc pour pallier cette difficulté afin d'entretenir ces espaces qui à terme ont vocation à revenir aux éleveurs.

L'entretien de ces espaces par l'éco pâturage présente par ailleurs de multiples avantages écologiques et sociaux. Le troupeau mobile permet ainsi de maintenir ces espaces ouverts, de préserver la biodiversité, de sensibiliser le public, de soutenir l'économie...



 Brebis de race Rava du troupeau mobile © SMPNRVA

Une expérimentation d'un troupeau mobile avait été initiée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc et le LEPA Rochefort Montagne. Fort des retours de cette expérience, l'équipe mutualisée a travaillé avec le Lycée Agricole de Rochefort Montagne et le Département du Puy-de-Dôme afin de pérenniser et développer ce projet.

Ainsi, une convention tripartite sur 5 ans a été mise en œuvre à partir du 15 avril 2021 pour 5 ans, cela permet une certaine visibilité pour les 3 partenaires. Un budget de près de 35 000 € est nécessaire pour les 6 mois de pâturage.

L'intérêt d'un « petit » troupeau (cinquantaine de bêtes), accompagné et guidé par un berger est d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...).

Cette année 2022, de nouveaux équipements ont été mis à la disposition du berger afin de faciliter son travail, un pick-up et une moutonnière qui lui permettent de réaliser ces déplacements entre les zones d'estives lorsque la distance à pied est trop importante.

Une cabane pastorale a également été mise à sa disposition afin d'éviter des allers retours parfois longs au berger pour se loger et lui permettre de veiller sur le troupeau tout en lui proposant un confort minimum.

Ces équipements ont été financés par la Fondation Unesco, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc. Ils devraient être livrés pour la saison 2022.

Sites de pâturage pour la saison 2022 :

Sites	Puy de Marmant (Gestion CEN Auvergne, hors secteur CDP-FL)	Puy de Vichatel	Puy de Chaumont	Puy de Coquille	Puy de Jumes	Puy de Vichatel	Puy de Coquille
Périodes	du 15 avril au 6 mai	du 6 au 19 mai	du 19 au 29 mai	du 29 mai au 19 juin	du 19 juin au 9 août	du 9 août au 20 septembre	du 20 septembre au 12 octobre

Suivi : Équipe mutualisée

Partenaires techniques : Département et LEPA de Rochefort-Montagne

Budget 34 700 euros (cf. convention)

Partenaires financiers :

Département

LEPA de Rochefort-Montagne

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Cabane pastorale réalisé par Tiny dôme

L'IMPLICATION DES AMBASSADEURS DU PATRIMOINE MONDIAL

Depuis l'inscription du Bien au Patrimoine mondial de l'Unesco, un réseau d'ambassadeurs composé de particuliers et d'associations à but non lucratif a été constitué : volontaires, ces personnes souhaitent partager autour d'eux leurs connaissances et les bonnes pratiques, mais aussi s'impliquer dans des actions de terrain sur le site. C'est dans ce cadre que l'équipe mutualisée leur propose de participer à des animations.



3 évènements en 2022

1. **un chantier participatif**, afin de transmettre les bons messages, tout en entretenant certains chemins (entretien des renvois d'eau par exemple). Cette animation a concerné les puys de Jumes et de la Coquille, lors de laquelle les thématiques suivantes ont été abordées :
 - > le métier de garde-nature et ses missions
 - > le site et ses usages
 - > les bons gestes à avoir sur le terrain
 - > les sols volcaniques et leur entretien concret
 - > une présentation des derniers aménagements réalisés lors de l'hiver précédent
2. **une sortie sur le puy de Pariou** pour rencontrer les propriétaires, pour aborder :
 - > l'histoire du foncier
 - > la gestion de la fréquentation et les conflits d'usages
 - > la gestion forestière et pastorale
 - > les choix d'aménagements et d'interdiction sur le site
3. **un atelier sur les différents périmètres réglementaires et gestionnaires du Bien**, pour mieux comprendre le mille-feuille de dispositif. Ce moment d'échange a évoqué les dénominations suivantes :
 - > Natura 2000
 - > Parc Naturel régional
 - > site classé et site inscrit
 - > Arrêté Préfectoral de protection
 - > Réserve naturelle régionale
 - > Espace Naturel Sensible
 - > Grand Site de France
 - > UNESCO

Pour 2023, il est envisagé de poursuivre les animations sur ces thématiques et de proposer des rendez-vous sur la gestion forestière (sortie de terrain), ainsi que des conférences-débats qui porteront sur :

- > des ateliers « comment mieux se repérer et transmettre » une localisation d'un dépôt, de signalétiques ou mobilier dégradés, arbre en travers d'un chemin...
- > des ateliers sur le pastoralisme, afin de connaître le métier de berger et les enjeux agricoles
- > des moments d'échanges avec les propriétaires et gestionnaires des sites sur les secteurs où des projets de valorisation sont en cours

Afin de sensibiliser autrement, nous avons proposé des moments participatifs et des d'échanges auprès de différents publics avec toujours comme objectif de mieux connaître, pour mieux comprendre et ensemble mieux préserver le Bien.



Autres actions menées en 2022

Depuis plusieurs années, l'équipe mutualisée accompagne le personnel d'accueil du site puy de Dôme lors de leur semaine de formation pendant 1 journée ½. Cette année, l'équipe mutualisée a fait le choix de faire découvrir les sites de Vichatel, et de Jumes Coquille avec la présentation des nouveaux aménagements. Lors de ces sorties, il a été évoqué une manière globale la gestion du site, la réglementation et les problèmes liés aux conflits d'usages.

Dans le cadre, de différents projets de valorisation et de préservation de site, l'équipe mutualisée a accueilli 3 lycées agricoles sur les sites de Jumes et Coquille, de Vichatel et de Combregresse – La Rodde. Ces rencontres ont comme but pédagogique, la réalisation de travaux d'aménagement de chemins et d'études agricoles, forestières et de biodiversité.

L'équipe mutualisée a réalisé un chantier participatif avec les salariés de la Sociétés des Eaux de Volvic fin septembre lors de leur journée de découverte de l'impluvium. Elle leurs a proposé d'entretenir un des chemins du Puy de Jumes.

Lors de la semaine de maintenance du Panoramique des Dômes, l'équipe mutualisée a profité d'une opportunité pour réaliser une formation d'une journée pour une grande partie des salariés de TC Dôme. Lors de cette rencontre, a été présenté l'ensemble du territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sous l'aspect, géologie, paysage, règlementaire, milieux naturels et acteurs en évoquant les conflits d'usage et quel comportement avoir en visitant ce site. L'objectif est de renouveler tous les ans ce moment d'échange afin de garder un lien, de former les saisonniers et ouvrir à l'ensemble des entreprises qui travaillent pour TC Dôme sur le site.

A l'occasion d'évènement sportifs et culturels, l'équipe mutualisée a proposé des interventions, de présentations du site et de ses acteurs, à leurs participants, comme par exemple lors de la VVX, le festival Art'Air, le Grand Défi pour la Biodiversité ou encore la Fête du patrimoine volcanique. En 2021, deux partenariats avaient été mis en place avec les professionnels de l'accompagnement et le CREPS de Vichy au cours desquelles l'équipe mutualisée est intervenue lors de leurs formations pour évoquer les thématiques « forêt », « dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation » ainsi que l'ensemble des activités humaines sur ce site.

Ces formules permettent de sensibiliser des usagers du site en passant par différentes structures, organismes sportifs, lycées et centre de formations qui rassemble des profils complètement différents.

FORMATION A DISTANCE : UN OUTIL DEDIE A LA GESTION

L'équipe mutualisée de Gestion a entrepris la réactualisation de la formation à distance Chaîne des Puys – faille de Limagne, créée en 2016 en soutien à la candidature au patrimoine mondial.

Suite à de nombreux aléas qui se sont succédé cette année, ce projet a pris 8 mois de retard. La diffusion et le lancement officiel de ce nouveau support pédagogique sera réaliser lors du premier trimestre 2023.

Ainsi, afin de s'adapter à la diversité des publics, la formation est donc structurée de la sorte :

- > **une version courte (1h30)** : formation permettant de découvrir, pour les curieux, les bases de ce site incroyable de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Elle permet à l'apprenant de s'imprégner des bons comportements à avoir en déambulant sur ce territoire exceptionnel. Les thèmes abordés sont : la géologie, le paysage, les dispositifs règlementaires, contractuels et de valorisation du site, ainsi que les différents acteurs de ce territoire
- > **une version longue (3h00)** : formation approfondie avec des modules complémentaires et optionnels pour devenir incollable sur le territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne et sa gestion. L'apprenant va parcourir l'ensemble de la version courte et aura l'opportunité de développer les modules suivants : milieu forestier, milieu agro-pastoral, milieu rupestre, l'eau, la biodiversité.

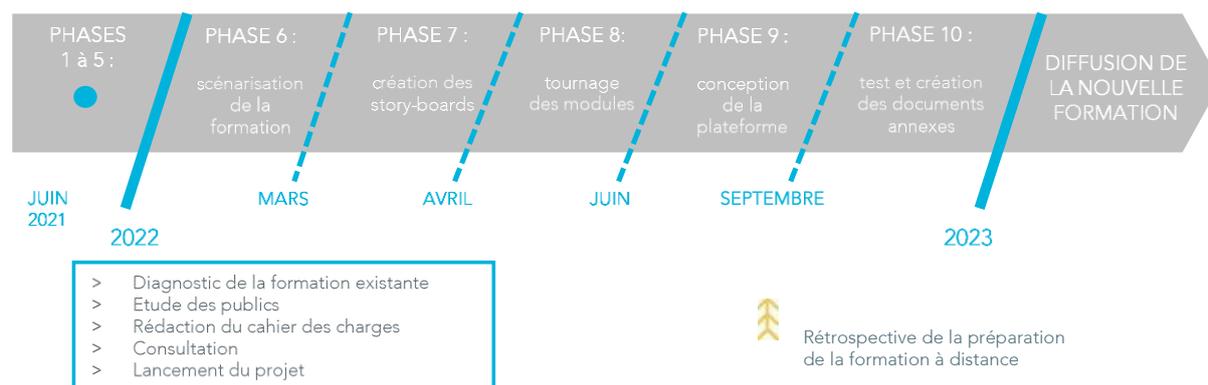


Le site Internet de la formation à distance : <https://du-savoir-a-la-chaîne.fr>

Cette nouvelle formation digitale, sera accessible, gratuitement et par une auto-inscription, dès le printemps 2023.

Une fois la formation terminée, il sera possible de télécharger une attestation de fin de formation ainsi qu'un livret reprenant les éléments de la formation qui permettra à l'apprenant de garder une trace écrite du contenu.

Afin de compléter cette formation en ligne, il est envisagé de proposer un complément en présentiel pour permettre aux apprenants de rencontrer et d'échanger directement avec les acteurs du site tout en découvrant une partie du territoire.



BILAN DE LA SURVEILLANCE DU BIEN

En 2022, des ajustements administratifs pour les surveillances en soirée ont apporté plus de souplesse, avec la possibilité pour les gardes nature de terminer leurs soirées au-delà 22h30 entre les mois de juin et septembre. La présence de terrain a donc pu être effective de 9h00 jusqu'à parfois minuit. De très nombreux feux (84) et bivouacs ont été constatés mais ont également été évités.

Depuis 2016, afin d'assurer un meilleur suivi du territoire, ce dernier est découpé en mailles de 3 km². Cette année encore, l'ensemble des mailles n'a pu être parcouru compte tenu des différences de sensibilité du terrain et de la pression exercée par les visiteurs. Ainsi, une même maille a pu être réalisée jusqu'à 50 fois. Globalement la pression de surveillance est restée identique à celle de l'an dernier soit 1500 passages sur 240 mailles notamment grâce à la présence des saisonniers. D'une manière générale, il n'est pas constaté d'amélioration sur de trop nombreux points (stationnement, respect des sentiers en particulier) surtout de la part des « locaux ».

Sentiers sauvages

De nombreuses traces se créent chaque année dans diverses zones de la Chaîne des Puys. Des balisages sauvages permanents apparaissent régulièrement pour exploiter les trop rares zones de « tranquillité » qu'il conviendrait de préserver pour la tranquillité des troupeaux, des espèces sauvages et la préservation des milieux.

Les outils de partage sur Internet renforcent aisément ces pratiques car une fois téléchargées, ces traces ne nécessitent aucun balisage sur le terrain ... Il semble difficile de contrecarrer, au niveau de l'équipe mutualisée, ces pratiques aujourd'hui. Les sites concernés sont tous déjà fréquentés officiellement ou presque :

- > Versant Nord du Puy de Charmont : création de traces hors-piste par les VTT
- > Puys de Verrière, Baneyre et Beaunit toujours très fréquentés par les engins à moteurs (4x4 et motos)
- > Versant Est du Puy de Jumes : traces et circuits (tremplins) créés dans la pente par les VTT
- > Versant Sud-Est Puy de Côme : toutes les traces et sentes existantes sont toujours empruntées
- > Puy de la Nugère : traces nombreuses versants Sud et Nord, dans le cratère (pédestres, VTT et motorisées).
- > Versants Ouest du Pariou : ancien chemin toujours emprunté (randonneurs et brebis)
- > Versants Sud et Est du Puy des Goules : traces qui rejoignent le sommet peu empruntées
- > Puy de La Vache : sente reliant le sommet à l'ancienne carrière de pouzzolane toujours active
- > Puy de Lassolas : un chemin versant Nord reliant le sommet au pied de Mercœur
- > Puy de la Mey : chemins sauvages sur tous les versants, mise en place d'une signalétique d'interdiction de passage
- > Puys de Mercœur et Laschamps : traces très actives de VTT et traileurs dans la pente
- > Puy de Montchier : vaste circuit de VTT au sommet et sur les flancs Est et Sud, avec aménagement de virages et tremplins
- > Versant Est du Puy de Dôme : 2 chemins balisés et utilisés très régulièrement par les locaux.
- > Puy de la Rode : traces de VTT et aménagements dans la pente (palettes, tremplins)
- > Puy de Cliersou : trace toujours active versant Sud
- > Puy de Sarcoui : chemin d'accès au sommet toujours emprunté.



Feux

Cette année, moins de feux ont été constatés durant la période estivale par rapport aux années précédentes. Le contexte de feux importants ayant eu lieu à l'échelle nationale, cumulé avec les épisodes de sécheresse a peut-être dissuadé les usagers. Néanmoins, plus de feux ont été constatés en arrière-saison.

La plupart des places de feu ont été retrouvées à proximité des aires de bivouacs connues par les gardes nature.

Une opération inter-service consacrée aux feux et aux bivouacs s'est déroulée le 11 juillet. Malgré le constat de 84 foyers et zones de brulage, aucune verbalisation n'a pu être dressée. En effet, il est nécessaire pour établir la responsabilité des personnes, de les prendre sur le fait.



Signalétique sur le site

De très nombreux panneaux d'informations et d'interdictions ont encore été arrachés cette année ainsi que certains des piquets agricoles qui les supportaient. Ces dégradations sont les plus fréquentes sur les sites du Puy de Come et du Puy de la Mey. Une fois la ou les dégradations constatées, les panneaux et piquets ont été remplacés le plus rapidement possible. Pour exemple, une dizaine de panneaux de « passage fermé » ont été arrachés et remplacés.



Camping-car

La fréquentation de ces véhicules dans les zones naturelles, a cette année encore, particulièrement augmenté. En effet, en plus des camping-cars, il a été constaté de très nombreux véhicules de loisirs et autres vans aménagés pénétrant encore plus profondément dans le milieu naturel. Ce phénomène est amplifié par le développement des applications dédiées au partage d'info de sites sauvages de bivouac. On peut noter les échanges fructueux avec l'application la plus utilisée dans le cadre de cette activité. Cela a permis de faire baisser la fréquentation de secteurs interdits.

Pour éviter au maximum une aggravation de l'impact sur les milieux naturels, certains sites régulièrement fréquentés (piste forestière du Puy des Gouttes, Kilian...) ont été mis en défens par la pose de piquets agricoles tandis que plusieurs panneaux d'interdiction de faire du feu ou des barbecues ont été posés aux endroits les plus fréquentés (Bac de Montmeyre/Ceyssat, la Fumade, Kilian, Goules, Gouttes...).

En plus des conflits d'usages que cela est susceptible de provoquer, il a été constaté les mêmes conséquences habituelles (papiers hygiéniques, feux, déchets divers...).



Dépôts sauvages

De nombreux dépôts d'ordures sauvages ont été constatés cette année par l'équipe des gardes nature mais aucun des auteurs n'a pu être pris sur le fait. La nature de ces dépôts varie : amiante (entrée de piste forestière sur Mazayes), pare-choc de véhicule au col de la Nugère, huile de vidange (entrée piste forestière route du Col de la Moreno) et plusieurs dépôts de déchets verts. La majorité de ces dépôts sont observés sur les entrées des pistes forestières. Lorsque cela était possible en termes de volume, les dépôts ont été récupérés pour être déposés à la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle (Theix).



Dépôt sauvage puy de Tressous



Dépôt sauvage puy de Chamont



Réglementation locale

En 2022, en lien avec l'inscription de la Chaîne des Puys au Patrimoine Mondial de l'Unesco, le travail de mise en place d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisirs a été poursuivie. Il est terminé sur les Communes, d'Aydat et de Saint-Genès-Champanelle. Il se poursuit sur les Communes de Mazayes et Saint-Ours-les-Roches. Cette démarche qui intègre une phase importante de concertation publique, puis un vote en conseil municipal, est souvent longue.

Par la mise en place d'une signalétique adaptée, ces arrêtés permettront de limiter la pénétration de ces véhicules dans les zones forestières et agricoles. Une réflexion à l'échelle du périmètre du Bien est nécessaire pour organiser et structurer l'accueil de ces véhicules (aire camping-car, aire bivouac hors site classé...). Les effets positifs ont été constatés sur la Commune de Ceysnat en 2021 et 2022, ces mêmes effets sont attendus sur Saint-Genès-Champanelle et Aydat.

Cela ne doit pas faire oublier que trop d'arrêtés municipaux valables sur le périmètre du Bien comportent trop de régimes dérogatoires (propriétaires, ayants-droits) et sont déconnectés de l'extrême fragilité saisonnière des sols. Aux périodes les plus sensibles (dégel, fonte des neiges, fortes pluies), des dispositions réglementaires devraient être prises pour les préserver. On constate également la persistance voire l'accroissement des pratiques motorisées hors la loi.



Patrouilles et verbalisations

La circulation motorisée, les feux (de camp notamment) et les dépôts sauvages, ainsi que les prélèvements de matériaux représentent des menaces pour le site de plus en plus prégnantes et ce malgré une sensibilisation constante. En parallèle, il semble donc nécessaire d'appliquer de façon plus systématique des mesures répressives avec l'aide des personnels compétents.

Bien qu'aucun procès-verbal n'ait été dressé faute de flagrance, plus de 80 foyers ont été comptabilisés cette année, et ce malgré la météo exceptionnellement sèche.

De très nombreuses interventions ont dû être menées notamment sur des stationnements en infraction au code de l'environnement et du camping, sans forcément donner lieu à des procédures. Il peut être noté la soirée du 11 août ou pas moins de 30 véhicules étaient stationnés en sous-bois au col de Ceysnat en pleine période caniculaire à l'occasion de festivités organisées au sommet du Puy-de-Dôme. Ces stationnements illicites, compte-tenu de leur emplacement et de la surchauffe des moteurs auraient pu entraîner des incendies dramatiques pour le site.

A l'initiative de la Préfecture, trois opérations interservices (gardes nature du Syndicat mixte du Parc, Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts, et les services de l'Etat) ont été organisées. Ces opérations concernaient, les feux et bivouacs, la circulation motorisée et le dérangement des estives notamment avec les chiens non tenus en laisse.

Le travail conjoint avec les services de l'Office Français de la Biodiversité devenant de plus en plus compliqué à mettre en place et le nombre croissant de visiteurs, trop souvent irrespectueux des règles mises en place pour la préservation du site, le Syndicat mixte du Parc a fait le choix de commissionner et assermenter plus de gardes. Sur le secteur de la Chaîne des Puys ce sont donc trois agents qui sont aujourd'hui compétents sur plusieurs livres du code de l'environnement et du code forestier.

Cette montée en puissance devrait permettre de mieux accompagner les politiques de préservation et de lutte contre les conflits d'usages sur le site et donner plus de légitimité aux agents pour intervenir auprès du public.

FORET : AVIS SUR LES PROJETS DE SCHEMA DE DESSERTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES

La forêt occupe une large place dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne et joue un rôle majeur pour le paysage. L'équipe mutualisée intervient de plusieurs manières auprès des propriétaires et exploitants forestiers.



Association des propriétaires du puy de Dôme

En 2020, l'association s'est orientée vers une exploitation d'une parcelle sur les flancs Est du puy de Dôme. Les travaux ont été achevés au printemps 2022.

La méthode choisie (Bucheron skidder), largement sous exploitée en Chaîne des Puys, a permis une meilleure prise en compte des enjeux du Patrimoine mondial (pas de création de piste, circulation de l'engin limitée, pas de coupe rase). Elle mériterait un soutien plus important. Les gardes nature ont assuré un suivi tout au long du chantier.



Création d'une piste sur les Flancs de Louchadière
© Equipe mutualisée de gestion



Débardage skidder sur les flancs du puy de Dôme



Propriété du Crédit Agricole Centre France

Initialement détenue par la Caisse des dépôts et les assurances CNP, la forêt de la Moreno (occupant une surface d'environ 300 ha) a été vendue au Crédit Agricole Centre France. Ce nouveau propriétaire a décidé de réécrire son plan simple de gestion par anticipation. Le Syndicat mixte du Parc a réalisé plusieurs expertises afin de proposer l'intégration d'un certain nombre d'éléments au nouveau plan, tels que :

- > la mise en place de plusieurs îlots de senescence
- > l'encouragement de la futaie irrégulière
- > des pistes d'amélioration pour la coupe rase de 40 ha qui sera réalisée d'ici à 2024.

En 2022 une première phase dans la coupe rase a été réalisée sur 25 ha. Les travaux ont jusqu'à maintenant été réalisés dans des conditions optimales, associés à une régénération naturelle déjà bien avancée, les impacts paysagés ont été limités. La phase de travaux préparatoires à la replantation va constituer une étape critique. La méthode de replantation fine envisagée sera particulièrement intéressante à suivre dans sa phase de réalisation puis sur son impact dans le paysage.

Cependant, cette énorme coupe au cœur du site classé de la Chaîne des Puys, réalisée pour raison sanitaire, constitue un précédent important et ce, malgré les efforts qui ont été faits par le nouveau gestionnaire de la forêt. En effet, peu de propriétaires et de gestionnaires auront les moyens financiers et techniques de réaliser de telles adaptations, si tant est qu'elles fonctionnent.

D'autres problèmes sanitaires risquant d'émerger à grande échelle sur la Chaîne des Puys, il est primordial de les anticiper afin de mettre en œuvre des mesures fines de gestion, en adéquation avec le niveau d'exigence d'un site classé et du Patrimoine mondial.



Schéma de desserte du SMGF de Volvic Sources et Volcans

Les gardes nature ont accompagné les réflexions concernant la création d'un nouveau linéaire de route forestière sur la Commune de Chanat-la-Mouteyre. Artificialisant un nouveau linéaire sur un secteur déjà bien desservi et offrant une possibilité aux véhicules motorisés de loisirs de s'enfoncer toujours plus loin dans le massif forestier, cette création n'a pas été jugée opportune par l'équipe de l'Equipe mutualisée de Gestion et de Préservation et les services de l'Etat. Une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux du site est nécessaire lors de la création de ces pistes et routes forestières, encore trop souvent focalisées sur le seul enjeu sylvicole.



Accompagnement divers

Les gardes nature ont fait bénéficier de conseils plusieurs propriétaires soucieux de ne pas porter atteinte à leurs forêts et biodiversité associée. Le suivi constant sur le terrain a également permis de limiter les impacts de travaux forestiers en cours.



Perspectives

Les impacts des choix de gestion et d'exploitation forestière semblent toujours sous-estimés en Chaîne des Puys. Un travail de fond reste à mettre en place pour permettre une exploitation de la forêt plus fine et plus adaptée aux enjeux du patrimoine mondial. L'arrivée d'un chargé de mission forêt au sein de l'équipe mutualisée en 2023 devrait permettre une meilleure animation sur le terrain. En parallèle, une culture Commune sur le niveau d'exigence attendu sur un site au rayonnement international doit émerger. La démarche Sylv'AACTES engagée en 2023 va également permettre le développement d'itinéraires sylvicoles plus adaptés au site.

BIODIVERSITE : SUIVI DES PETITES CHOUETTES

En France, les espèces de chouettes de Chevêchette et de Tengmalm se trouvent plus spécialement dans les forêts dominées par le hêtre et les résineux. Situées entre 800 et 1200 m d'altitude, les forêts du site classé de la Chaîne des Puys représentent une superficie d'environ 10 000 ha. Majoritairement constituées de Hêtres, d'Epicéas et de Sapins, elles constituent un milieu favorable pour ces deux espèces.



L'étude dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne

L'objet de l'étude menée par Syndicat mixte du Parc, avec différents partenaires (LPO, ONF, CPIE...), est d'améliorer et d'actualiser les connaissances sur leur répartition dans un premier temps. Ensuite il conviendra d'assurer un suivi pour déterminer des densités de populations, un nombre de couples, découvrir/prospecter de nouvelles zones de présence.



Garde nature contrôlant la présence d'une nidification à l'aide d'une petite caméra



Chouette Chevêchette dans le Vercors © G. Trochard



Chouette de Tengmalm © D. Hackel

Ces données permettront, en accord avec les propriétaires et les gestionnaires, d'adapter les pratiques et les itinéraires techniques sylvicoles afin d'assurer au minimum le maintien des populations en place.

Les forêts de la Chaîne des Puys constituent encore aujourd'hui, à l'échelle auvergnate, un bastion notamment pour la Chouette de Tengmalm. Au vu des évolutions des pratiques forestières et d'une demande en bois toujours croissante, il apparaît comme primordial de connaître précisément les zones de reproduction et l'évolution des populations de ces deux espèces.

Aussi, le travail de recherche et d'inventaire systématique des arbres porteurs de loges de pic noir dans le site classé de la Chaîne des Puys fait partie intégrante de ce suivi. En effet, les loges de pic noir sont celles majoritairement utilisées par la Tengmalm pour la reproduction, tandis que la Chevêchette utilisera préférentiellement celles du pic épeiche. Cette base de données permet (avec le soutien de l'ONF et du CRPF) la mise en place de mesures opérationnelles de préservation des milieux et des espèces (Pic noir, Chouette de Tengmalm, chiroptères...). C'est en outre, l'information de base qui permet un suivi efficace de la chouette de Tengmalm.

Cette année concernant la chouette de Tengmalm, les écoutes ont permis de localiser un mâle chanteur sur le territoire de la Chaîne des Puys. Le suivi des loges de pics noirs n'a pas pu confirmer de reproduction cette année.

En 2021, une chouette Chevêchette a été entendue à plusieurs reprises au cours de l'hiver. En 2022, deux mâles ont été écoutés à plusieurs reprises. Une reproduction a ensuite pu être confirmée cette année en Chaîne des Puys.

Les gardes nature resteront vigilants au bon état de préservation des milieux de vie de ces deux espèces, afin de pérenniser leur présence.



Rencontre nationale des petites chouettes de montagne

Tous les 4 ans, se tient la rencontre des petites chouettes de montagne qui réunit un grand nombre de professionnels (ONF, LPO, PNN, PNR, chercheurs...) travaillant sur ces espèces (chouette de Tengmalm et la chouette Chevêchette) en France et à l'étranger. En 2022, la rencontre a eu lieu à Labergement-Sainte-Marie dans le Jura où deux gardes nature de l'équipe mutualisée étaient présents.

Ces rencontres permettent la présentation des différents suivis réalisés en France, d'évoquer l'état de conservation des espèces... Elles intègrent notamment un temps d'échange entre les personnes présentes ainsi qu'un retour d'expérience des actions de suivis, de gestion, de préservation mise en œuvre sur chaque territoire.

BILAN DU REFERENCEMENT TEST DE GROUPE DOMES-UNION

Depuis 2013, certaines propriétés de la zone centrale de la Chaîne des Puys étaient interdites aux groupes, notamment les puys de Pariou et de Cliersou. C'était une volonté des propriétaires de ces puys d'interdire les groupes sur cette zone, mais cela pouvait représenter un manque pour les accompagnateurs professionnels locaux qui ne pouvaient pas travailler sur ce secteur emblématique de la Chaîne des Puys.

La demande des accompagnateurs étant forte de pouvoir de nouveau travailler sur ce secteur et en lien avec le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc, les propriétaires ont accepté un retour des groupes sur la zone sous certaines conditions. Ce retour s'est fait pour l'instant sous forme de test pour l'automne 2022, et uniquement pour des groupes scolaires.



Les accompagnateurs professionnels qui pourront revenir sur le site devront suivre une formation auprès du Département pour être référencés et ils devront communiquer les dates où ils réaliseront des sorties sur le secteur ainsi que les itinéraires prévus.

En parallèle un garde nature du Parc a été missionné pour effectuer une surveillance sur le secteur de Dômes Union. Il devait réaliser un questionnaire auprès de tous les groupes rencontrés pour mieux connaître les habitudes et les attentes des visiteurs. Ce questionnaire permettait aussi de voir si tous les accompagnateurs rencontrés étaient référencés.

Ce questionnaire permettait de renseigner d'où venait le groupe, de combien de personnes il était composé, la nature du groupe, l'avis sur les aménagements et les points d'amélioration du site, et si le groupe était accompagné par un accompagnateur référencé ou non.

Les mêmes jours que la surveillance sur le secteur, le nombre de véhicules était relevé sur les parkings du Col de Ceysnat, de la Fontaine du Berger et des Goules pour avoir une idée de la fréquentation.

Au total, 16 journées de surveillance ont été réalisées sur le secteur entre le 23 septembre et le 15 novembre 2022 (météo très aléatoire sur cette période), pour un total de 19 groupes rencontrés et questionnaires posés. Sur ces 19 groupes :

- > 9 étaient avec un accompagnateur référencé
- > 1 avec un accompagnateur non référencé
- > 9 sans accompagnateurs.

La majorité des rencontres avec les groupes ont eu lieu au sommet ou autour du Pariou. Tous les groupes avec des accompagnateurs référencés étaient des groupes scolaires. Parmi les autres groupes, 4 étaient des scolaires sans accompagnateurs, et le reste était des groupes familiaux ou amicaux. Tous les groupes ont respecté les chemins balisés et les interdictions de descendre dans le cratère ou de monter sur la lèvre du Pariou.

Le bilan des questionnaires est plutôt positif puisque tous les groupes ont mis une note de 4 ou 5 sur 5 pour la qualité de l'aménagement du site. Les points d'amélioration qui revenaient le plus souvent étaient l'ajout d'un point d'eau et de toilettes au niveau du parking des Goules, où la grande majorité des groupes étaient stationnés. A part les groupes scolaires qui viennent en bus, tous les autres groupes sont venus en voiture, qui est le moyen de transport incontournable pour se rendre sur le secteur. Il ressort de ces questionnaires que la plupart des groupes ne viennent pas uniquement pour un puy mais pour un circuit sur le secteur, souvent le puy de Pariou et le Cliersou ou le Puy de Dôme.



URBANISME ET PAYSAGE

En matière d'urbanisme et de paysage, l'équipe mutualisée est chargée de mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux paysagers du bien inscrit par les acteurs du territoire.

Il s'agit également de favoriser la déclinaison et le respect de ces enjeux et des dispositions de la Charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation d'un Plan de paysage et le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU...).

Ces missions passent donc par :

- > **le déploiement et l'animation d'un plan de paysage.** Cette démarche constitue un cadre qui recouvre une grande partie de l'accompagnement aux collectivités
- > **l'assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel**
- > **l'assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification** (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.), et le suivi de la planification sur le territoire
- > **la contribution aux avis émis par le Syndicat mixte du Parc**, dans le cadre des cas-par-cas de la DREAL, dans son rôle de Personne publique associée, en CDNPS
- > **une animation transversale**, via la co-animation (avec les services de l'État) le groupe de travail urbanisme / paysage Chaîne des puits - faille de Limagne, et les échanges avec les autres directions du Syndicat mixte du Parc et équipes de la direction « Patrimoine mondial Chaîne des puits - faille de Limagne ».

POURSUITE DU PLAN DE PAYSAGE CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

L'année 2022 a été consacrée à la définition des objectifs de qualité paysagère (OQP) et à l'élaboration du plan d'actions.

Ce travail, construit lors de différents temps d'animation, a pu s'appuyer sur une forte mobilisation des élus et partenaires.

Initialement prévue en octobre 2022, la livraison de l'étude du plan de paysage est prévue pour mars 2023.

— Parlons Paysage

Patrimoine mondial, regard local

UN PLAN DE PAYSAGE POUR LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

M. Ouvrage : Département

Animation : Équipe mutualisée

Partenaires : Services de l'État, 30 Communes, 5 EPCI, 2 Pays, Chambres d'Agriculture, CAUE

Budget : 104 990 €

Financements :
Département 63
DREAL
Région Auvergne Rhône-Alpes
Syndicat mixte du Parc 20 000 euros (communication)

Objectifs recherchés

Programmée au sein du plan de gestion du Bien inscrit comme Patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi du Grand site de France, l'élaboration du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne répond à l'ambition d'améliorer la prise en compte du paysage par les différents acteurs du territoire, à l'échelle des 30 Communes du Bien.

Les objectifs poursuivis par ce plan de paysage sont **stratégiques** :

- > participer à la construction d'une culture Commune sur l'ensemble du territoire concerné par l'inscription
- > mobiliser habitants et élus sur les questions de paysage et de cadre de vie
- > contribuer à la mise en œuvre des orientations de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne et à la diffusion des valeurs du Parc
- > accompagner le territoire dans la transition écologique.

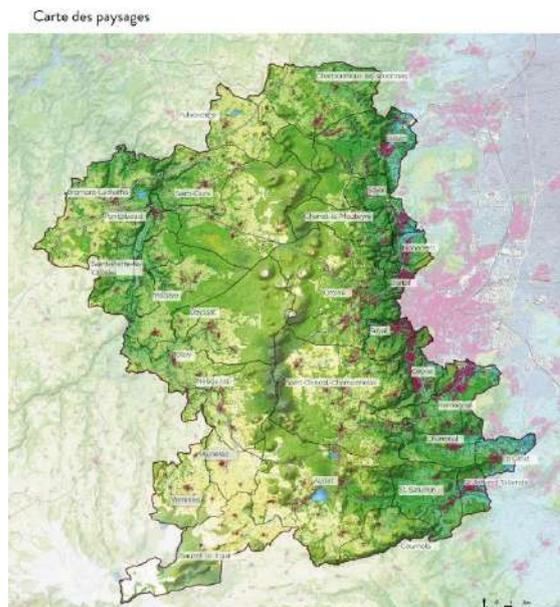
mais aussi **opérationnels** :

- > projeter et impulser des actions de valorisation du paysage portées par les différents acteurs du territoire
- > faire évoluer les documents de planification pour une meilleure prise en compte des enjeux de paysage propres à la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

Test d'animation de la démarche en 2022

La démarche est intrinsèquement partenariale : au-delà de proposer des réponses aux enjeux de préservation, le paysage permet de construire un projet de territoire : le plan de paysage se fait avec et par les acteurs du territoire lors de nombreux temps de partage et de construction collective.

Les temps d'animation proposés (comité de pilotage, ateliers, temps public) ont montré un fort investissement des élus communaux.



Ont eu lieu ces échanges en 2022 :

- > **Comité de pilotage du 24 mars 2022** à Chanat la Mouteyre, qui a réuni environ 40 participants dont 20 élus du territoire. Le comité de pilotage a permis d'acter les 'Valeurs Paysagères' issues de la phase de Diagnostic, d'amorcer l'identification des objectifs de qualité paysagère, et de proposer une gouvernance s'appuyant sur des élus référents par thématiques.
- > **Ateliers Objectifs de qualité paysagère et secteurs pilotes** du 13 mai 2022 à Ceysnat, qui a réuni environ 35 participants. Ces ateliers ont permis de proposer des principes d'action sur 4 secteurs à enjeux (Faille, Sioule, Lacs, Montagne de la Serre).
- > **Bistrot Paysage du 12 mai 2022** à l'Éveil des Puys, Ceysnat. Lors d'une soirée conviviale dans un bistrot de pays, ouverte au grand public, ont été projetés des extraits des dialogues paysagers réalisés par les vidéastes de l'équipe du plan de paysage. Un débat a suivi la projection de chaque séquence, invitant les participants à raconter leur vécu de la Chaîne des puys – faille de Limagne. La soirée a rassemblé environ 25 participants.
- > **Comité de pilotage du 20 juillet 2022** à Montlosier, qui a réuni 35 personnes dont 18 élus. Il a permis de débattre et de valider des 5 objectifs de qualité paysagère, d'acter la gouvernance avec les élus référents.
- > **Ateliers d'élaboration du programme d'action, les 4 et 5 octobre 2022**, à Volvic et Orcines. Ces ateliers, qui se sont déroulés sur deux demi-journées, dédoublées selon les objectifs thématiques du plan de paysage, ont permis d'échanger et de recueillir les propositions d'actions des élus et des partenaires. Sur les deux jours, ce sont plus de 60 personnes différentes (élus, partenaires, associations) qui ont participé et contribué.
- > **Balade apprenante du 5 octobre à Volvic**. Lors de ce temps ouvert aux participants des ateliers et au public, une quinzaine de personnes a pu découvrir la faille de Limagne entre Volvic et les Vinzelles.



- > **Bistrot paysage du 5 octobre aux Vinzelles, Volvic.** Lors d'une soirée conviviale dans un tiers lieu culturel, ouverte au grand public, s'est tenue la première projection du documentaire des CONFIDENCES PAYSAGERES, suivie d'un débat sur les enjeux de l'inscription au patrimoine mondial et les actions du plan de paysage.

« Bistrot paysage » à l'Éveil des Puy,
Ceyssat, le 12 mai 2022



Réalisation du documentaire « Confidences Paysagères – Parlons Paysage »

L'élaboration du plan de paysage s'est accompagnée de la réalisation, par les vidéastes de l'équipe prestataire, d'un documentaire de 35 minutes rassemblant des interviews et échanges d'habitants et d'utilisateurs de la Chaîne des Puy – faille de Limagne. Ce documentaire constitue une analyse anthropologique assez inédite, décrivant la façon dont la population vit sur ce territoire, et comment est perçue la démarche de valorisation autour du Patrimoine mondial. Ce documentaire a vocation à servir de support d'animation sur les questions d'usages et de fréquentation, d'aménagement, d'urbanisme.



Tournage des Confidences paysagères

Mise en ligne d'un site internet

Annonce des temps de concertation, information sur le déroulé de l'étude, mise à disposition des documents.
<https://parlons-paysage.puy-de-dome.fr/accueil.html>

ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS DE COLLECTIVITES

Le pôle Urbanisme et paysage a pu accompagner plusieurs Communes dans le déploiement de projets opérationnels.

- > **La Commune de Chamalières pour l'aménagement du site du Colombier.** Il s'agissait d'une participation au suivi du projet de l'aire naturelle, contribution à la signalétique mise en place sur site, production d'une note d'enjeu accompagner la Commune dans le repositionnement de ce site à l'échelle de la Chaîne des Puy – faille de Limagne.



Aire naturelle du Colombier à Chamalières

- > **La Commune d'Aydat pour l'aménagement des abords du Lac.**

En appui Départemental, maître d'ouvrage de l'aménagement de la route longeant le Lac, et en partenariat avec le CAUE 63, le pôle Urbanisme et Paysage a produit une note illustrée sur les enjeux de cette opération, en lien avec les nombreux projets et dynamiques à l'œuvre sur la Commune.

Son appropriation par les élus de la Commune et les services ont permis de faire évoluer sensiblement les contours de l'opération et sa gouvernance.



Abords du Lac d'Aydat

- > **La Commune de Volvic : mise en place d'un « Atelier Hors les Murs » (programme « Petites Villes de Demain »).**

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la Commune de Volvic s'est positionnée pour accueillir un Atelier « Hors les Murs » contribuant à la stratégie de revitalisation en cours d'élaboration, soit la mobilisation d'équipes d'étudiants de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une Commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire. Le projet a été Lauréat de l'appel à projet de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en 2022, et se déroulera au premier semestre 2023. L'Atelier « Hors les Murs » de la Commune de Volvic est élaboré avec l'ESAJ – École des Paysages de la Transition Ecologique (Paris) et la section BTS du Lycée Louis Pasteur (Marmilhat), pour l'organisation d'un travail des étudiants, en résidence, au printemps 2023, sur les thématiques du paysage et du végétal, en lien avec la présence de la faille de Limagne, composante du Bien inscrit au patrimoine mondial.

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Au travers du suivi des projets d'élaboration et/ou de révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU...), l'équipe mutualisée veille et incite la déclinaison et le respect des enjeux et dispositions de la Charte 2013 « 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. En fonction des attentes formulées par les collectivités compétentes, elle peut accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme plus avant : sensibilisation en amont, animation de temps de concertation, accompagnement technique sur le terrain. A ce titre, ont été accompagnés les projets suivants en 2022 :

- > **SCoT du Grand Clermont** : rédaction de l'avis du SMPNRVA concernant la modification 7 du SCoT (délibération du 18 juillet 2022), favorable avec des réserves concernant l'implantation et l'encadrement de zones d'activités d'intérêts locales sur le secteur de Riom Limagne Volcans.
- > **PLUi de Clermont Auvergne Métropole** : participation aux comités techniques « environnement » et « attractivité » et intervention lors d'un temps de concertation publique, lors d'une balade à Orcines le 21 mai 2022, à propos de la prise en compte des enjeux de paysages relatifs à la Chaîne des Puys – faille de Limagne dans le PLU métropolitain.
- > **RLPi de Clermont Auvergne Métropole** : participation aux réunions techniques et d'information des PPA, rédaction de l'avis du SMPNRVA (délibération du 18 juillet 2022).
- > **PLUi de Riom Limagne Volcans** : rédaction de l'avis du Syndicat mixte du Parc relatif à l'arrêt du PLUi (délibération du 4 mai 2022). L'avis souligne les efforts de maîtrise de l'urbanisation sur le Bien UNESCO et sa zone tampon, ainsi que la différenciation du règlement en fonction des unités paysagères identifiées au PADD, ce qui constitue un précédent significatif pour la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.
- > **PLUi de Mond'Auverne communauté** : participation aux différents temps d'association des personnes publiques associées (élaboration de OAP thématique notamment), transmission de documents et de données pour une prise en compte dans le document d'urbanisme et accompagnement technique, avec visites de sites, pour préciser les OAP sectoriels des Communes du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et/ou concernées par l'inscription au patrimoine mondial, au regard des enjeux de paysages.
- > **PLU d'Olby et de Saint-Bonnet-près-Orcival** : dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme du Syndicat mixte du Parc, l'équipe a accompagné fortement les deux Communes dans l'élaboration du document d'urbanisme : temps de sensibilisation des élus en amont, assistance à la rédaction du cahier des charges et au choix du prestataire, transmission de documents et données, organisation et animation d'un temps de concertation sur le terrain.

ANIMATION ET SENSIBILISATION

Dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme du Syndicat mixte du Parc, l'équipe a organisé plusieurs temps de sensibilisation sur les questions d'aménagement et d'espace public :

- > **une journée technique de sensibilisation à Aydat** (7 juin 2022) en partenariat avec la FREDON, sur le thème du végétal dans l'espace public
- > **la co-organisation, avec les CAUE du Puy de Dôme et de la Haute-Loire et le PNR Livradois-Forez, d'un voyage d'étude** d'une journée sur la qualité des espaces publics (7 juillet 2022) dans les deux départements.

Voyage d'étude du 7 juillet 2022
sur les « espaces publics frugaux »



ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

Équipe mutualisée depuis 2020 par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au service de la gestion et de la préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.

DIRECTION	ASSISTANCE ADMINISTRATIVE	URBANISME & PAYSAGE	PRESERVATION & AMENAGEMENT DES EDIFICES GEOLOGIQUES	
Marie-Cécile BARD 04 73 65 64 02 07 77 73 50 08 mcbard@parcdesvolcans.fr	Sandrine BLARY 04 73 65 64 00 sblary@parcdesvolcans.fr	Romain CHALAYE Chargé de mission 04 73 65 64 18 07 64 46 66 84 rchalaye@parcdesvolcans.fr	Marie INOCENCIO Chargée de mission 04 73 65 64 24 06 25 31 05 69 minocencio@parcdesvolcans.fr	Clémentine COULON Technicienne 04 763 65 64 27 07 64 46 66 67 ccoulon@parcdesvolcans.fr
				
CONCILIATION DES USAGES, SURVEILLANCE & ENTRETIEN				
Solène MANEAU Technicienne Conciliation des usages 04 73 65 64 36 07 64 46 66 68 smaneau@parcdesvolcans.fr	Antony PORTE Garde-nature coordinateur 04 73 65 64 23 06 78 56 67 91 aporte@parcdesvolcans.fr	Caitline LAJOIE Garde-nature 04 763 65 64 23 06 78 56 54 65 clajoie@parcdesvolcans.fr	Loleï MARTIN Garde-nature 04 73 65 64 23 07 60 55 62 19 lmartin@parcdesvolcans.fr	Antoine POULLET Garde-nature 04 763 65 64 23 06 72 53 64 95 apoullet@parcdesvolcans.fr
				

PERSPECTIVES

L'année 2023 s'annonce également riche en défis et en projet : elle sera notamment marquée par le Re-Tour de France du 9 au 12 juillet. La fréquentation touristique sera sans doute largement augmentée et l'équipe mutualisée sera mobilisée pour veiller à la bonne tenue de cet événement aux côtés de nombreux partenaires. Elle envisage de fait des actions fortes autour de la sensibilisation des cyclistes.

Les projets sur les édifices volcaniques se poursuivront sur l'escalier Sud du Pariou, sur l'accompagnement du SMGF d'Aydat pour le projet de Charmont, La Rodde, Combegrasse, sur le tour de Côme et l'aménagement d'un stationnement, sur le puy des Gouttes...

Une réflexion sera également menée pour la mise en place de suivis à travers des indicateurs de mesure ou photographiques notamment pour suivre l'érosion, l'évolution de la forêt, des prairies, le suivi des aménagements.

Avec le recrutement de chargés de mission sur le pastoralisme et la forêt, l'équipe pourra aller plus loin sur ces deux sujets essentiels présentant des enjeux multiples.

Equipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys - faille de Limagne

📄 Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Montlosier, 63970 Aydat

📞 04 73 65 64 00

🌐 <https://www.agir.parcdesvolcans.fr/chaîne-des-puys-faille-de-limagne>

